

www.libtool.com.cn

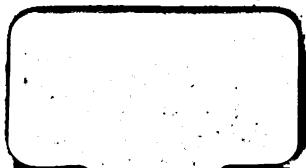


600002782P

www.libtool.com.cn

~~50.403.~~

27512 d. 20



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

NOUVEAUX DOCUMENTS
INÉDITS OU PEU CONNUS
sur
MONTAIGNE.

Une partie de cette publication a paru dans le JOURNAL DE L'AMATEUR DE LIVRES,
n° 2, février 1850 et numéros suivants.

Cent exemplaires, dont dix sur papier vélin, sont destinés au commerce.

www.littrateur.com
NOUVEAUX DOCUMENTS

INÉDITS OU PEU CONNUS

sur

MONTAIGNE,

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR LE D^r J.-F. PAYEN.



PARIS,

P. JANNET, RUE DES BONS-ENFANTS, 30.

1850

www.libtool.com.cn

A M. GUSTAVE BRUNET,

A BORDEAUX.

Permettez, mon cher ami, que je place votre nom en tête de cette publication, quelque peu importante qu'elle soit, en témoignage de mon affectueuse reconnaissance.

S'il m'est jamais donné de coordonner les matériaux nombreux que j'ai rassemblés sur Montaigne et de rédiger l'ouvrage que je projette, je pourrai alors reconnaître plus dignement ce que je dois à l'érudition et à l'obligeance des amis et correspondants dont la coopération fera tout le mérite de mon travail ; mais dès aujourd'hui je veux leur montrer que je ne suis point ingrat, et je vous ai choisi entre tous pour les représenter et recevoir en leur nom et au vôtre mon public hommage.

Je ne vous devais pas moins, à vous dont l'infatigable activité et le dévouement intelligent ne se sont point ralentis depuis tant d'années, malgré des exigences qui pour d'autres eussent été indiscretes, et il faut que votre modestie me permette d'imprimer ce que je pense et ce que je dis tous les jours, que je serais encore le plus reconnaissant de vos obligés, si je n'étais déjà le plus dévoué de vos amis.

J.-F. PAYEN.

www.libtool.com.cn

NOUVEAUX DOCUMENTS

INÉDITS OU PEU CONNUS

SUR

MONTAIGNE.

Ce n'est point ici le livre que nous voudrions pouvoir publier sur Montaigne, ce livre dont les matériaux s'accroissent chaque jour et dont chaque jour la rédaction est retardée par d'impérieux et sévères devoirs.

Ce sont de simples feuilles arrachées à différentes collections et réunies *ne turbata volent rapidis ludibria ventis*.

Cette publication, en un mot, ressemble à celle que nous avons faite en 1847, et, comme elle, elle doit sa naissance au hasard.

M. le comte Horace de Viel-Castel, *le premier*, découvrit il y a plus de deux ans, à Londres, une lettre qui depuis a été *découverte* par une foule de personnes, et bien qu'elle lui fût demandée de plusieurs côtés, il eut la libérale pensée de nous la réserver comme encouragement à celui qui lui semblait s'occuper de Montaigne avec le plus d'ardeur et de persévérance.

Plus tard M. Jubinal découvrit à Paris, dans la collection Dupuy, une lettre magnifique et inédite, qu'il publia.

Enfin, comme nous nous occupions d'étudier ces deux pièces à notre point de vue, M. Detcheverry trouvait à Bordeaux une troisième lettre, inconnue comme les précédentes.

Tant de bonheur ne pouvait nous laisser indifférent, et nous résolûmes de faire en 1850, pour ces trois pièces nouvelles, ce que nous avions fait en 1847 pour cinq autres lettres qui n'étaient guère plus connues.

Les matériaux des deux publications étant de même nature, nous avons dû suivre dans la seconde le même ordre que dans la première.

C'est ainsi qu'après avoir transcrit et paraphrasé les trois lettres précitées, nous faisons connaître un bon nombre de signatures nouvellement découvertes; nous donnons deux lettres que nous avons regretté de n'avoir pas jointes à celles de notre 3^e paragraphe; enfin nous ajoutons des *fac-simile* intéressants à plus d'un titre, et nous y joignons un relevé, plus complet qu'on ne l'avait donné encore, des inscriptions qui décoraient la *librairie* de Montaigne.

Telle est notre publication d'aujourd'hui; elle suffira, ce nous semble, pour entretenir le zèle des travailleurs, en leur montrant combien les recherches peuvent encore être productives. Pour ce qui nous concerne, elle montrera que nous ne perdons pas de vue la tâche que nous nous sommes imposée; elle encouragera peut-être les érudits à nous communiquer les matériaux nouveaux qu'ils pourraient posséder, et afin de leur donner une idée de l'œuvre que nous projetons, nous en transcrivons ici le titre, tel qu'il nous a été conseillé par un savant modeste, qui pourrait, lui aussi, s'il voulait, nous enrichir d'une belle page, inédite encore, de Montaigne :

MICHEL DE MONTAIGNE, *recueil de particularités inédites ou peu connues, sur l'auteur des ESSAIS, son livre et ses autres écrits, sur sa famille, ses amis, ses admirateurs, ses contempteurs.*

On voit qu'en ce qui regarde notre philosophe, nous nous bornons à nous enquerir

De omni re scibili et quibusdam aliis.

Dr J.-F. PAYEN.

Juillet 1850.

NOUVELLES LETTRES INÉDITES DE MONTAIGNE.

1^o LETTRES DE LONDRES ET DE BORDEAUX.

Le vent est aux recherches et aux découvertes sur Montaigne ; en peu d'années plusieurs lettres nouvelles ont été produites, chaque jour on annonce des signatures ignorées, et on a pu remarquer depuis quelque temps combien dans les ventes, ces thermomètres de la faveur bibliophilique, les vieilles éditions des *Essais* étaient appréciées. Constatons cette bonne tendance, favorisons-la de nos vœux, et, s'il se peut, de notre plume.

On se souvient qu'il y a deux ans M. Macé trouva dans le fonds Dupuy une admirable lettre adressée à Henri IV. M. Jubinal vient d'en publier une qu'il a rencontrée dans la même collection. M. Horace de Viel-Castel, de retour d'un voyage en Angleterre, a rapporté la copie d'une missive entièrement inconnue et inédite ; et, au moment même où nous traçons ces lignes, un bibliophile distingué, notre excellent ami M. Gust. Brunet, nous communique une lettre nouvelle, inédite, comme la précédente, qui vient d'être découverte à Bordeaux, et dont nous donnons le texte plus loin. Il y a quelques mois à peine on vendait une lettre autographe de l'auteur des *Essais*, plusieurs signatures ont récemment passé en vente, et l'on sait avec quelle ardeur les amateurs se disputent les rares lignes autographes de notre philosophe. Enfin le Dr Bertrand de Saint-Germain vient de publier une intéressante relation d'un voyage au château de Montaigne (1), dans laquelle il a relevé les inscriptions dont la main des hommes, *plus destructive que*

(1) *Bulletin du Bibliophile*, 1849, nos 8 et 9, tirée à part à 50 exempl.

le temps, a laissé quelques vestiges, qui ne tarderont pas à disparaître.

M. Macé avait inséré sa lettre dans un recueil peu répandu parmi les bibliophiles ; nous avons augmenté, autant qu'il était en nous, la publicité de cette pièce en l'insérant dans les *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* que nous avons publiés en 1847, et dans lesquels nous avons déjà fait entrer la lettre de M^{me} de Castellane.

Par malheur, la lettre découverte par M. Jubinal a été enfouie par lui dans une publication écrite sous l'empire d'une préoccupation puissante à laquelle Montaigne est tout à fait étranger. On souffre d'avoir à chercher au milieu d'une sorte de déposition judiciaire ces belles pages dans lesquelles la grande âme de Montaigne s'adresse en termes si nobles au grand cœur de Henri IV ; l'esprit s'afflige de voir ces généreux conseils de magnanimité envers les vaincus, ces hautes leçons de morale politique, cet appel à la clémence, servir de préambule et presque de texte à une œuvre où chaque page apporte un blâme et dont l'ensemble forme un véritable acte d'accusation.

Nous reviendrons sur cette lettre, et nous la publierons dans sa naïve et éloquente simplicité.

Mais, dès aujourd'hui, nous voulons publier la belle missive que M. Horace de Viel-Castel a découverte, et qu'il a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition. C'est une page à ajouter à la biographie de Montaigne, et on y rencontre des traits de caractère qu'il est bon de faire ressortir.

Notre lettre est toute d'affaires. Montaigne est maire. Bordeaux, naguère agitée, semble préluder à de nouveaux troubles. Le lieutenant pour le roi est absent. Nous sommes au mercredi 22 mai 1585 ; il est nuit ; Montaigne veille, et il écrit en ces termes au gouverneur de la province (1) :

« Monseigneur i'ai receu ce matin vostre lettre que i'ai cōmuniquée a mons^r de gourgues et auons disne ensamble » ches mons^r de bourdeaux. Quand a l'inconueniant du trans-

(1) L'impression est la reproduction textuelle de l'original dont nous donnons d'ailleurs un *fac-simile* exact. Nous avons seulement ponctué pour faciliter la lecture.

» port de l'ariant contenu en vostre mémoire vous uoies cō-
 » bien c'est chose malaisée à pourvoir ; tant y a que nous y a-
 » rons leuill de plus pres que nous pourrons. Je fis toute dili-
 » jance pour trouuer l'home de quoi vous nous parlates. Il
 » n'a pouint esté ici & m'a mons^r de bourdeaux mōtre une let-
 » tre par la quelle il mande ne pouoir uenir trouuer le dirter
 » de bourdeaux come il deliberoit aiant esté auerti que vous
 » nous deffies de lui. La lettre est de auant hier si ie l'eusse
 » trouue i'eusse à lauanture suiui la uoie plus douce estant
 » incertain de vostre resolution , mais ie vous supplie pourtant
 » ne faire nul doute que ie refuse rien à quoi vous seres resolu
 » et que ie nay ny choisis ny distinction d'affaire ny de persone
 » ou il ira de vostre comadement. Je souhete que vous aies
 » en guiene beaucoup de volantes autant uostres qu'est la mienne.
 » On fait bruit que les galeres de nantes s'en uient uers
 » brouage. Mos^r le mareschal de Biron n'est encores desloge.
 » Ceus qui auoient charge d'auertir mons^r d'Vsa disent ne l'a-
 » uoir peu trouuer & croi qu'il ne soit plus icy sil y a esté. Nous
 » sommes apres nos portes & gardes & y regardōs un peu plus
 » attantifiement en vostre absence laquelle ie creins non su-
 » lemant pour la cōseruation de cete uille maist aussi pour
 » la cōseruation de vous mesme connaissāt que les enemis
 » du seruice du roy santent asses combien vous y estes ne-
 » cessere et cōbien l'ont se porteroit mal sans vous. Je creins
 » que les affaires vous surpranderōt de tant de costes au car-
 » tier ou vous estes que vous seres lōgtamps à prouoir par
 » tout & yares beaucoup et longues difficultes. S'il suruiuent au-
 » cune nouuelle occasion et inportante ie vous despecherai
 » soudein home expres et deues estimer que rien ne bouge si
 » vous n'aues de mes nouuelles, Vous suppliant aussi de cōside-
 » rer que telle sorte de mouuemants ont acōstume d'estre si in-
 » pourueus que s'ils deuoint auenir on me tiendera à la gorge (1)
 » sans me dire gare. Je ferai ce que ie pourrai pour santir nou-
 » uelles de toutes pars & pour cet effaict uisiterai et uerrai le
 » gout de toute sorte d'homes. Jusques à cete heure rien ne
 » bouge. M^r. du Londe m'a ueu ce matin et auons regarde à

(1) Montaigne emploie cette expression dans les *Essais*.

» quelques aiancemans pour sa place ou i'irai demain matin.
 » Depuis ce comâcemant de lettre i'ai appris aus chartreus qu'il
 » est passe pres de cete uille deus iantilshomes qui se disent a
 » môsieur de guise qui uienent d'Agen sans auoir peu sçauoir
 » qu'elle route ils ont tire. On atant a Agen que uous y ailles. Le
 » s^r de mauuesin uint iusques a canteloup & de la s'en retourna
 » aiant appris quelques nouuelles. Je cherche un capiteine rous a
 » qui masparraute escrit pour le retirer a lui avecq tout plein de
 » promesses. La nouuelles des deus galeres de nantes prestes a
 » descendre en Brouage est certeine avecq deus compagnies
 » de ians de pied. Monsieur de mercure est dans la uille de
 » nantes. Le s^r de la courbe a dict a M^r le présidant nesmond
 » que monsieur d'elbeuf est andeça d'angiers et a loge ches
 » son pere, tirant uers le has poitou aueq quatre mill'hommes de
 » pied & quatre ou cinq çans cheuaus aiant receuilli les forces
 » de mons^r de Brissac & d'autres et que môsieur de mercure se
 » doit iouindre a lui. Le bruit court aussi que môsieur du mei-
 » ne uient prandre ce qu'on leur a assamble en auuergne et que
 » par le pais de forest il se randera en rouergue et a nous, c'est
 » a dire uers le roy de nauarre cōtre le quel tout cela uient. mô-
 » sieur de Lansac est a Bourg & a deus nauires armes qui le
 » suient. Sa charge est pour la marine. Je vous dis ce que ia-
 » prans & mesle les nouuelles des bruits de uille que ie ne treu-
 » ue (1) uraisamblables aueq des uerites affin que uous saches
 » tout uous suppliant tres hūblemant uous en reuenir incōti-
 » nant que les affaires le permetteront, et uous assurer que nous
 » n'espargnerōs cependāt ny nostre souin, ny, s'il est besouin,
 » nostre uie pour cōseruer toutes choses en lobeissance du roy.

» Môseignur ie uous baise tres hūblemāt les meins et sup-
 » plie dieu vous tenir en sa garde. De bourdeaux, ce mecre-
 » di la nuit 22 de mai.

» Vostre tres hūble

» seruitur

» MÔTAIGNE.

» Je n'ai ueu persone du roy de nauarre. on dict que m^r
 » de Biron la ueu. »

(1) Ici un **g** effacé pour commencer le mot *guerres*.

Nous croyons utile de dire quelques mots sur plusieurs des personnages mentionnés dans la lettre qu'on vient de lire ; mais, préalablement , nous rappellerons d'une manière sommaire les faits principaux de l'histoire du temps, et , particulièrement , de celle de la Guyenne.

L'année 1585 avait vu paraître les premiers manifestes de la ligue. Formée déjà depuis 1576, la *Sainte-Union* redoubla d'activité lorsque la mort du duc d'Anjou rendit le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne de France.

Pour Bordeaux, ce fut une année d'émeutes et d'agitation ; en outre, une épidémie cruelle décima la population.

Matignon, lieutenant-général pour le roi en Guyenne, fut désigné cette année pour remplacer, à partir de la suivante, Montaigne à la mairie, et dans le mois de mai même avait eu lieu la *montre générale* (revue) des habitants de Bordeaux en armes.

A cette époque Henri III, par l'intermédiaire de Matignon, entretenait quelque correspondance avec le roi de Navarre, et souvent, en même temps qu'il donnait des ordres publics pour lui faire la guerre, il enjoignait au maréchal de le ménager, même de l'aider de ses conseils. Le roi espérait encore ramener à lui le Béarnais, le décider à une abjuration, et le convaincre que, leurs intérêts étant les mêmes, ils devaient unir leurs efforts ; il cherchait en un mot à se servir de lui et des huguenots pour combattre la ligue, qui voulait dominer l'autorité royale pour la détruire. Mais la reine s'opposait à cette tactique, que blâmait aussi Matignon ; ils pensaient qu'il valait mieux appeler les ligueurs contre les huguenots que le roi de Navarre contre les ligueurs. La reine même traita directement avec le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, et le roi, engagé dans la ligue malgré lui, se trouva forcé de faire la guerre au roi de Navarre.

Ce fut à cette époque que le roi interdit aux huguenots l'exercice de leur religion, et que le pape déclara le roi de Navarre et le prince de Condé hérétiques, relaps, excommuniés, déchus de leurs états et de la succession à la couronne de France, et délia leurs sujets du serment de fidélité.

Matignon pour le roi, et les huguenots pour Henri de Navarre,

se préparaient donc à la guerre. Le duc de Mercœur, l'un des principaux chefs de la ligue et l'un des plus pressés d'agir, était chargé de résister au prince de Condé, et le maréchal de Matignon à Henri de Navarre.

Le prince pensa à s'emparer de Brouage, place importante par elle-même et pour ses salines, siège alors d'une amirauté et placée au centre du golfe aquitannique, de telle sorte qu'une flotte pouvait de là protéger également et promptement les deux branches du golfe, depuis l'extrémité de la Bretagne jusqu'à l'embouchure de l'Adour.

Au commencement d'avril les ligueurs s'étaient crus assez forts pour opérer à Bordeaux une tentative de soulèvement. On éleva des barricades, on chercha à renfermer Matignon dans son hôtel pour le forcer à quitter la ville. Ce fut alors que, par un coup d'autorité, il s'empara du château Trompette, et fit arrêter Louis de Genouillac, baron de Vaillac, qui commandait cette forteresse et avait promis de la livrer au duc de Guise.

Le roi, à la date du 3 mai 1585, félicite le maréchal de ce résultat, et lui enjoint de s'acheminer à Agen, parce qu'il a été averti que sa sœur espère s'en emparer. Le maréchal agit alors si adroitement qu'il maintint le roi de Navarre et l'empêcha d'assiéger cette ville.

Le duc du Maine devait venir renforcer l'armée de Matignon, mais le manque d'argent retardait son départ.

Le prince de Condé assiégea donc Brouage, défendu par S.-Luc; mais, pendant le siège, ayant imprudemment voulu appuyer les huguenots qui avaient pris le château d'Angers, d'où les catholiques les délogèrent bientôt, il fut enveloppé par les troupes du maréchal de Biron, et forcé de se sauver en Angleterre.

(Cette prise du château d'Angers et la fuite du prince sont postérieures à la lettre.)

En résumé, à cette époque, la Guyenne, quoique formant un seul gouvernement, avait néanmoins trois gouverneurs. Le roi de Navarre avait seul le titre, mais on ne le reconnaissait que dans les villes huguenotes. Matignon commandait pour le roi, et Vaillac (gouverneur du château Trompette) pour la ligue. Quand Matignon fut nommé lieutenant, en 1581, il trouva ces

trois partis bien dessinés : celui des protestants, celui des ligueurs et celui du roi. Ce dernier s'affaiblissait tous les jours.

La ville de Bordeaux était pleine de ligueurs.

Un mois avant la date de la lettre de Montaigne, Henri de Navarre avait écrit à Matignon (24 avril) une lettre, dont j'ai donné le texte dans les *Documents inédits*, par laquelle il se félicite des nouvelles que Montaigne lui a données de ce maréchal et l'engage à croire ce que lui dira M. de Montaigne.

Dans une lettre du commencement d'avril, il parle de « ce » nouveau mouvement qu'il a entendu être actuellement à « Bordeaux ».

A l'époque de la lettre, Henri de Béarn était depuis plusieurs années dans le midi. Au mois de mai 1585, il était tout près de Bordeaux, à Bergerac. Quelques mois avant (décembre 1584), il avait couché au château de Montaigne.

Après ce préambule, nous arrivons à quelques détails sur les hommes et les faits mentionnés dans la lettre.

D'abord nous avons dit que Montaigne était maire. A lire de Lurbe et quelques paragraphes de Darnal, on pourrait croire que Montaigne, nommé en 1581 et réélu en 1583, finissait sa mairie cette année; mais l'élection se faisait un an avant l'investiture. Montaigne a donc été maire de juillet 1582 à juillet 1586; et la preuve, c'est qu'il n'était de retour de son voyage qu'à la fin de 1581.

Nous avons indiqué l'année 1585 comme celle où cette lettre fut écrite, d'abord parce que les faits qui se sont passés en cette année concordaient parfaitement avec la teneur de la lettre, et ensuite parce que, sur les quatre années de mairie de Montaigne, l'année 1585 est la seule où le 22 de mai corresponde à un mercredi.

Nous avons supposé que la lettre était adressée au maréchal de Matignon parce qu'il nous semble que Montaigne ne pouvait écrire qu'à lui en ces termes : *il regrette son absence et craint qu'elle se prolonge ; il le tiendra au courant de tout et le supplie de revenir aussitôt que les affaires le lui permettront*. Or, depuis 1581, Matignon était gouverneur de la Guyenne. Il était à Bordeaux au mois d'avril et il avait assuré la tranquillité de la ville en s'emparant du château Trompette. Le roi lui avait écrit en

date du 3 mai (20 jours avant la lettre de Montaigne), pour l'engager à se porter sur Agen, que la reine de Navarre convoitait (1), et qui fut plus tard pris par les huguenots, puisque Matignon le reprit au mois d'août de cette même année. A cette époque, la cour était à Paris. D'après la date de la lettre du roi, on voit que Matignon s'était empressé d'obéir à l'ordre qui lui avait été donné, puisque, le 22, il avait quitté Bordeaux déjà depuis quelques jours, et nous voyons dans l'histoire du temps qu'à cette époque il pourvut à la sûreté de *Condom*, *Fleurance* (que Henri IV nomme *Florence*), *Villeneuve-d'Agen*, etc. (2).

Il nous semble donc qu'à cet égard il ne peut subsister le moindre doute sur le MONSEIGNEUR auquel la lettre est adressée.

M. DE GOURGUES. Cette famille a fourni un grand nombre de ses membres aux fonctions publiques, surtout aux parlements, et principalement à celui de Guyenne; mais il s'agit ici de Ogier de Gourgues, seigneur de Montlezun, vicomte de Juillac, baron de Vayres, conseiller du roi en son conseil d'état et privé, maître ordinaire de son hôtel et président des trésoriers de France en la généralité de la Guyenne au bureau établi à Bordeaux, mort le 20 octobre 1594. La preuve, c'est qu'il est question d'un envoi d'argent; or, dans le même temps Henri de Navarre écrivait à ce personnage pour lui réclamer les sommes qui lui étaient dues, et dans plusieurs lettres au maréchal de Matignon il nomme de Gourgues en le qualifiant quelquefois de *général* (sous-entendu *de finances*).

M. DE BOURDEAUS. C'est très probablement l'archevêque, car, dans le grand monde, on désignait les prélats par le nom de leur siège. C'était alors Antoine Prévost de Sansac, nommé

(1) On sait qu'à cette époque Marguerite de France, sœur de Henri III et femme de Henri de Béarn, cédant à son caractère inquiet et entreprenant, s'empara sous un vain prétexte de l'Agenois et se déclara dans une sorte de révolte contre son mari et son frère.

(2) C'est à ces expéditions que Montaigne fait allusion lorsqu'il dit : « Je » creins que les affaires nous surpranderont de tant de costes au cartier ou » nous estes que nous seres l'ogtemps a prouuoir par tout. »

en 1560 et mort en 1591. Cependant, dans une lettre de Henri III à Matignon, en date du 18 avril de cette année, relative aux intelligences que le premier entretenait avec Henri de Béarn, et au mécontentement qu'elles causaient aux ligueurs, le roi disait : « *Je vous ai fait entendre mon intention par le sieur de Bordeaux* sur les remuements d'armes, etc. » Or, une pareille commission ne se donne guère à un archevêque ; il faut donc supposer que Henri III avait à Bordeaux, en ce moment même, un émissaire de ce nom.

On trouve un capitaine *de Bordeaux* mentionné dans les mémoires de la ligue.

LE PRÉSIDENT NESMOND. Il y eut vers cette époque deux présidents de ce nom au parlement de Bordeaux, François et André, le père et le fils. Ce dernier était président en 1597, premier président en 1617. Il est probable qu'il s'agit du père.

M. D'ELBEUF. Charles d'Elbeuf, en faveur duquel la terre de ce nom fut érigée en duché en 1581, fils de René, marquis d'Elbeuf, et petit-fils de Claude I^{er}, duc de Guise, cousin-germain par conséquent de Henri de Guise, assassiné à Blois. Il commandait pour la ligue.

Henri de Navarre, dans une lettre de juillet 1585, dit qu'un de ses émissaires a été pris par les troupes de M. d'Elbeuf ; mais il le qualifie marquis, ce qui est une erreur, puisque le marquisat était érigé en duché depuis quatre ans.

De Thou parle également pour cette année d'un M. d'Elbeuf, commandant pour la ligue, et contre lequel le roi avait envoyé le duc de Joyeuse ; mais il me paraît commettre une inexactitude en disant qu'il était l'oncle de Henri de Guise : il en était le cousin-germain ; c'est le père de *Charles*, mort en 1566, qui était oncle de ce prince.

M. DE BRISSAC. Charles II de Cossé, seigneur de Brissac en Anjou. Il était de la ligue ; il reprit cette année sur les calvinistes le château d'Angers, dont il était gouverneur.

M. DU MAINE. Il tenait pour le duc de Guise ; et Brantôme, dans la vie de Matignon, dit que ce maréchal s'entendait quelquefois bien, quelquefois mal, avec M. du Maine. Avant l'époque de la lettre, le roi promettait déjà le secours de M. du Maine

aux maréchaux de Biron et de Matignon, qui commandaient en Guyenne; chacune des lettres suivantes mentionnait son arrivée comme très prochaine, quoiqu'il ne fût point encore rendu dans le pays lors du siège de Brouage. Montaigne avait donc pu entendre parler de sa venue probable, puisqu'on l'attendait depuis long-temps, et que, d'après Brantôme, ce fut vers cette époque qu'il arriva en Guyenne. Le 17 janvier 1586 il était à Périgueux; les chroniques disent même qu'il y entra sans troupes, pour n'être pas à charge aux habitants; et s'en rapporter à leur garde.

M. DE LANSAC. Il est souvent nommé par Brantôme, qui le qualifie de *chevaucheur de coussinets*. Cet écrivain dit que Lansac était à Bourg-sur-Mer à l'époque de la mort de *Mon-sieur* (juin 1584), ce qui concorde parfaitement avec la lettre de Montaigne. Cette année la reine fut chargée par le roi de se rendre à Eprenay, pour voir le duc de Guise. Parmi les personnes qui l'accompagnèrent se trouve Louis de Saint-Ge-lais (dit de *Lexignem*; baron de la Mothe-Saint-Craye), sieur de Lansac. Est-ce celui-là dont il est question? Je le crois. Catherine de Médicis, dont il était chevalier d'honneur, l'avait jeté, ainsi que son père *Alexandre*, dans le parti de la li-gue, et elle les avait tous les deux attachés à la personne de Henri III. Montaigne a dédié la *Mesnagerie de Xenophon* à M. de Lansac.

LE MARÉCHAL DE BIRON. Armand de Gontaut, dit le Boi-teux, seigneur de Biron. Il avait succédé, en 1578, à l'amiral de Villars, comme lieutenant général en Guyenne, et il fut remplacé en 1581 par le maréchal de Matignon. Il fit rentrer au pouvoir du roi un grand nombre de places de la Guyenne. Ce fut lui qui enveloppa le prince de Condé, lorsque celui-ci, ayant secouru Angers, voulut retourner vers Brouage. A cette époque il était dans le pays pour ses affaires personnelles; venu à Périgueux, le 12 avril, pour négocier le mariage de son fils avec l'héritière de Châteauneuf, il y repassa le 6 mai en se rendant à la cour, où il était appelé.

M. D'UZA. Un vicomte d'Uza, Bordelais, commandait l'ar-mée navale en 1573.

D'après Darnal, ce vice-amiral était l'aïeul d'Honoré de

Lur, qui épousa par contrat, en 1600, Françoise de la Tour d'Evier, âgée de neuf ans, fille du premier lit d'Eléonore de Montaigne. Ce dernier était aussi vicomte d'Uza. Il eut un fils qui porta le même titre (1) ?

LE SIEUR DE MAUVESIN. Michel de Castillon, sieur de Mauvesin, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes, l'un des quarante et un gentilshommes gascons qui échappèrent à l'assaut que donna Montluc à Mont-de-Marsan.

CAPITAINE ROUS. Est-ce un nom propre ou une désignation par la couleur des cheveux ? Il existe encore aujourd'hui en Périgord une famille noble *de Roux*. Elle est originaire de Champagnac, près de Brantôme ; elle possédait une petite terre dans le Sarladais. L'un de ses membres, probablement celui dont parle Montaigne, était *capitaine*. En 1586, il commandait la garnison du château de Montignac, résidence ordinaire des comtes de Périgord. Un détachement de l'armée du duc de Mayenne s'étant présenté devant ce château, de Roux le défendit courageusement et obtint une capitulation honorable.

M. DE MERCURE, nommé aussi de cette manière dans les *Mémoires de la Ligue* et dans Brantôme, est évidemment le duc de Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine), l'un des plus vaillants capitaines de son siècle ; sa sœur avait épousé Henri III, et il maria sa fille avec le fils aîné de Henri IV et de Gabrielle, César, duc de Vendôme. Ce fut saint François de Sales qui prononça son oraison funèbre à Notre-Dame de Paris.

D'après Brantôme, à l'époque de la mort de *Monsieur* (1584), il était à Bourg, chez M. de Lansac.

Cette année il voulait se diriger sur Fontenay ; mais, le prince de Condé le poursuivant, il se jeta dans le faubourg dit *les Loges*, d'où il put se sauver vers *Nantes*.

Relativement à Bourg, il s'agit de Bourg-sur-Mer, petite ville, avec un port, du département de la Gironde, arrondissement de Blaye, près du confluent de la Dordogne et de la Garonne. Plusieurs lettres de Henri IV parlent de mouvements de

(1) Louis de Lur, frère d'Honoré, épousa depuis Marie de Gamaches, fille du second lit de cette même Eléonore.

troupes sur ce point, et ce prince mentionne, dans une missive du mois de juin, la prise de cette place par les rebelles.

Nous ne pouvons, en terminant, nous empêcher de faire remarquer une circonstance qui nous a frappé, c'est la ressemblance générale pour la rédaction de cette lettre avec celle de M^{me} de Castellane: si l'on entendait lire les deux pièces à la suite l'une de l'autre, et sans se préoccuper des dates, on pourrait croire que c'est une seule et même lettre. Cela prouve une fois de plus que nous avons eu raison de maintenir à Montaigne cette dernière missive, quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on adopte sur la question autographique.

Notre lettre offre un véritable intérêt; elle témoigne que Montaigne n'a pas rempli ses fonctions de maire avec autant de mollesse que l'ont prétendu ses détracteurs; elle nous le montre s'occupant de tout, écoutant tout, visitant par lui-même les travaux de défense, en rendant compte à qui de droit; il veille *même la nuit*, QUOIQUE RIEN NE BOUGE, parce qu'il sait *que de tels mouvements sont imprévus, et qu'on le tiendra à la gorge sans lui dire gare*. Mais il ne se borne pas là, et il déclare, lui dont la parole méritait créance, qu'il *n'épargnera ni ses soins, ni, s'il est besoin, sa vie, pour conserver toutes choses en l'obéissance du roi*.

Qu'auraient donc fait de plus et de mieux ceux qui l'accusent?

Dans le résumé historique dont nous avons fait suivre le texte de la lettre, nous avons rappelé la peste qui, en 1585, ravagea Bordeaux, et fit périr, de juin à décembre, 14,000 personnes. M. Detcheverry vient de découvrir dans les archives municipales de Bordeaux une lettre, jusque là inconnue et inédite, que Montaigne adressait *aux jurats* de cette ville pendant l'épidémie, deux mois après la missive que nous avons précédemment transcrite (1)

(1) Cette lettre se trouve en note, à la page 51 d'une brochure qui vient en ce moment même d'être imprimée à Bordeaux: *HISTOIRE DES ISRAÉLITES DE BORDEAUX*, par A. Detcheverry, archiviste de la mairie. Bordeaux, Balarac, 1850, in-8, de 116 pages; elle est écrite de la main d'un secrétaire, de même que la suscription. Il n'y a de Montaigne que: *Votre*

Nous sommes heureux de pouvoir rapprocher ces deux pièces :

« Messieurs , jay trouve icy par rencontre de vos nouvelles
» par la part que monsieur le mareschal men a faict. Je n'es-
» pargneray ny vie ne aultre chose pour votre service, et vous
» laisseray à juger sy celui que je vous puis faire par ma pré-
» sence à la prochaine élection (1) *vaut que je me hazarde*
» *daller en la ville, veu le mauvais estat en quoy elle est,*
» *notamment pour des gens quy viennent dun sy bon air*
» *comme je fais. Je m'aprocherai mercredy* (2), *le plus près de*
» *vous que je pourray, est à Feuillas* (3) *se le mal ny est ar-*
» *rive* (4), auquel lieu comme jescris à monsieur de la Motte,
» je serai tres ayse d'avoir cest honneur de voir quelquun
» dentre vous pour recevoir vos commandemens, e me dé-
» charger de la creance que monsieur le mareschal me donnera
» pour la compagnie, me recommandant sur ce bien humble-
» ment a vos bonnes graces, e priant Dieu vous donner,
» Messieurs, longue et heureuse vie. De Libourne, ce 30
» juillet 1585.

» Votre hūble servitur et frère,

» MONTAIGNE. »

On voit qu'ici encore Montaigne est fidèle à ses principes et se montre esclave du devoir. Chargé d'une fonction publique dans un moment difficile, il déclare qu'il « *n'épargnera ni sa*

humble serviteur et frère, et la signature. Nous suivons exactement l'orthographe de l'imprimé.

(1) Il s'agissait probablement de l'élection qui a nommé Matignon maire pour l'année suivante.

(2) La lettre est écrite un mardi; ce mercredi était probablement le lendemain.

(3) Feuillasse, village non mentionné dans les dictionnaires géographiques, mais indiqué par Cassini et par Belleyme; il est à moitié de la distance qui sépare Bordeaux de Libourne, à l'embranchement de la route de cette dernière ville avec celle de Bordeaux à Bergerac.

(4) Je suppose que ces passages ont été soulignés pour l'impression, mais qu'ils ne le sont pas dans l'original.

» *vie ni autre chose* », si sa présence est utile. Mais si d'un côté il ne recule pas devant la mort pour satisfaire aux obligations de sa position, d'un autre côté, en homme qui a pesé la valeur réelle des choses, il ne juge pas à propos de braver gratuitement le danger, de défier le sort s'il n'y a utilité pour personne. En cela il est conséquent avec lui-même, il pratique ce qu'il a écrit dans les *Essais* (1), car, s'il dit : « Je suivray le bon » party iusques au feu, mais exclusivement si ie puis : que » Montaigne s'engouffre quand et la ruyné publique si besoing » est ; mais s'il n'est pas besoing, ie sauray bon gré à la fortune qu'il se sauve ; et autant que mon devoir me donne de » chorde, ie l'employe à sa conservation », il s'empresse d'ajouter : « Mais de se tenir chancelant et mestis aux troubles de » son païs, ie ne le treuve ny beau, ny honneste. »

Au moment où Montaigne écrivait cette dernière lettre, il avait été forcé d'abandonner son château ; lui-même, dans les *Essais*, fait connaître les motifs de cette absence, et il raconte en termes touchants ce triste épisode de sa vie (2).

« En dehors et en dedans ma maison (3), je fus accueilly » d'une peste vehemente au prix de toute autre.... la vue de » ma maison m'était effroyable.... Moy qui suis si hospitalier, » fus en très pénible queste de retraicte pour ma famille. Une » famille esgarée, faisant peur à ses amis et à soy-mesme et » horreur où qu'elle cherchast à se placer : ayant à changer » de demeure soudain qu'un de la troupe commençoit à se » douloir du bout du doigt.... tout cela m'eust beaucoup » moins touché si je n'eusse eu à me ressentir de la peine d'au- » truy et servir six mois (4) de guide à ceste caravane.....

(1) Livre III, chap. 1.

(2) Livre III, chap. 12.

(3) *Ma maison* ! Montaigne ne parle jamais autrement de son château, lui qu'on a dit si vaniteux !

(4) Ce récit concorde parfaitement avec la *Chroniq. bourdeloise* de DE LURBE, puisque la lettre de Montaigne est datée de juillet et que l'annaliste gascon dit : « Puis le mois de juin la contagion est si grande à Bour- » deaus iusques au mois de décembre que 14000 et quelques personnes, de compte fait, en meurent (année 1585). » Et SOUFFRAIN (*Essais, variétés historiq. et notice sur la ville de Libourne*) dit qu'à cette occasion

» Tous indifféremment se préparant et attendant la mort à ce soir ou au lendemain.... Tel sain faisoit déjà sa fosse; d'autres s'y couchoient encore vivants, et un manœuvre des miens, avec ses mains et ses pieds, attira sur soy la terre en mourant. »

Il nous reste à ajouter sur la première des lettres que nous avons précédemment transcrites quelques détails matériels qui ne sont pas sans intérêt.

La lettre est tout entière de la main de Montaigne; elle occupe quatre pleines pages in-folio; l'écriture est plus lisible, mieux figurée que celle des lettres connues jusqu'à ce jour, mais cependant beaucoup moins appliquée que dans la lettre découverte par M. Jubinal. Elle offre, comme la plupart des missives de Montaigne, une rature, et nous avons cité dans les DOCUMENTS ce qu'il dit à ce sujet; enfin elle ne présente pas au commencement la croix qu'on remarque sur quelques autres.

En tête de la lettre on a ajouté postérieurement et par erreur 27 may 1585 (1) (la lettre est du 22); la vraie date se voit au bas de cette première page, et écrite d'une autre main que celle de Montaigne; enfin, au haut de la feuille on a tracé au crayon: « *Le célèbre Montaigne, auteur des Essais* ». A l'occasion de cette dernière addition, M. Lepelle, dans une publication dont nous parlerons hientôt, dit que « *cette note se reconnaît au premier coup d'œil pour être de la main d'un des anciens conservateurs de la Bibliothèque Nationale; que cette écriture (qu'on retrouve dans beaucoup d'autres pièces de la même collection) lui est très connue, etc.* » Et M. Lepelle argue de ce fait pour établir que cette pièce a été dérobée à notre bibliothèque Nationale. Nous laissons à cet

plusieurs familles se réfugièrent à LIBOURNE et à Saint-Emilion. Déjà antérieurement (en 1555) le parlement de Bordeaux avait été obligé par la peste d'abandonner la ville et de se réfugier à Libourne.

(1) Nous ferons remarquer qu'à l'époque où nous avons rassemblé quelques détails sur cette lettre nous n'avions pas reçu le calque que nous avons commandé à Londres; par conséquent, nous ignorions que la lettre portât l'indication de l'année, qui n'était pas sur la copie que nous suivions. On voit que par suite de nos recherches nous avons rencontré juste. Nous joignons à la présente publication le fac-simile de cette lettre.

écrivain la responsabilité d'une opinion qui ferait peser une grave accusation sur la mémoire d'un homme qui a longtemps reçu l'hospitalité de la France, et sur l'établissement qui se rendrait ainsi complice d'un larcin ; mais nous ferons remarquer que cette écriture est moins connue que ne le dit M. Lepelle ; qu'aucun des conservateurs du département des manuscrits à qui nous l'avons présentée ne la connaît, et que M. Paulin Paris, entre autres, pense qu'elle est incontestablement du XIX^e siècle. Du reste, on peut se demander pourquoi M. Lepelle, qui a fac-similé lui-même la lettre de Montaigne, a évité de reproduire ces quelques mots, auxquels sa supposition donnerait une si grande valeur.

Cette lettre de Londres se trouve au BRITISH MUSEUM, miscellaneous letters and papers, bibl. Egerton, mss. vol. 23, Plutarch (1), f. 167, pièce cotée 240.

Nous aurions voulu en finir là avec cette intéressante pièce, mais plusieurs publications faites postérieurement à la nôtre, en France et à l'étranger, nous forcent à entrer dans quelques détails, et nous font un devoir de déclarer que nous ne pouvons ni ne voulons accepter la position qu'elles sembleraient nous faire.

Composé en janvier dernier, l'article que nous avons donné au *Journal de l'amateur de livres* sur la lettre du British Museum a été imprimé en février ; nous en possédions même plusieurs épreuves portant cette date, et nous en avons déjà distribué un certain nombre, lorsque notre bon ami M. G. Brunet nous écrivit de retarder de quelques jours notre tirage, afin de lui laisser le temps de nous adresser copie d'une lettre récemment découverte à Bordeaux. L'article parut donc, avec cette pièce nouvelle, au commencement de mars, ce qui suffit pour nous déterminer à substituer ce mois à celui de février.

(1) On sait que dans nos bibliothèques les grandes divisions sont marquées par les lettres de l'alphabet ; au musée britannique c'est par des noms de personnages célèbres qu'on les désigne.

Nous ajouterons que les volumes des manuscrits Egerton ne portent pas d'inventaires, et que rien n'indique ce que renferme chacun d'eux.

Postérieurement, M. Lepelle de Bois-Gallais publia à Londres une brochure relative à l'affaire LIBRI, dans laquelle il n'est pas dit un mot de Montaigne, mais il y joignit le fac-simile de la lettre du British Museum. Cette publication porte en tête la date du 1^{er} mars ; cependant nous savons que des *épreuves* notablement différentes du tirage définitif furent adressées à Paris vers le 20 mars, et que par conséquent la publication dut être postérieure.

Dans un court avertissement, M. Lepelle déclare que M. Libri a mis à sa disposition un fac-simile qu'il avait fait exécuter *dès l'été dernier*. Nous n'avons aucun intérêt à rechercher les motifs pour lesquels M. Libri, possédant cette copie dès l'année dernière, ne la communique pas à M. Jubinal, qui à la fin de 1848 écrivait dans l'intérêt de sa cause, et publiait déjà deux lettres de Montaigne, dont une complètement inédite, et la communique en mars 1850 à M. Lepelle pour la joindre en fac-simile à une brochure dans laquelle il n'est nullement question de ce philosophe.

Il nous suffira de faire remarquer que depuis 1848, que M. de Viel Castel avait découvert cette lettre et bien d'autres, il n'en faisait aucun mystère ; qu'il la montra alors à beaucoup de personnes ; que plus tard il en fit de même à Paris ; qu'en particulier il la communiqua, au commencement de janvier dernier, à M. Paul Lacroix, qui la lui demanda pour la publier, et que, sur le refus de M. de Viel-Castel, qui avait l'obligeance de nous réserver cette communication, M. Lacroix, ainsi qu'il a bien voulu nous le dire lui-même, en écrivit à cette même époque à M. Libri.

Cependant, lorsque parut la brochure de M. Lepelle, les journaux politiques publièrent une annonce dans laquelle on rattachait la découverte de la lettre du British Museum à l'impulsion donnée par la publication de M. Jubinal. Dans tout ceci, pas un mot de M. de Viel-Castel, ce qui motiva notre réclamation du 30 mars au journal *la Patrie* en faveur de ce laborieux investigateur.

Plus tard, et par conséquent postérieurement à cette réclamation, la même allégation se trouva reproduite dans un article

signé *Firmin LEBRUN* et inséré dans le journal *le Voleur* (10 avril 1850), et cette fois l'honneur de la découverte est rapporté à M. Lepelle.

Il y a là, comme on le voit, une course au clocher vers la *priorité*. Quelque ingrates que soient les questions de ce genre, nous avons dû nous occuper de celle-ci : car c'est pour nous un devoir de maintenir l'antériorité absolue à M. de Viel-Castel, d'empêcher que son obligeance à notre égard ne soit cause qu'on le dépossède, de déclarer que nous sommes et voulons rester son obligé, et non passer pour le plagiaire de ceux qui se sont occupés après lui et nous de la pièce qu'il a découverte.

Pour atteindre ce but, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'analyser une note que M. de Viel-Castel a bien voulu nous adresser en réponse aux questions que nous lui avons faites au sujet de ces prétentions rivales et caduques.

« C'est au mois d'avril 1848 que M. Horace de Viel-Castel » a commencé ses recherches dans les volumes d'autographes » du British Museum ; nous avons sous les yeux la carte d'en- » trée qui le constate. Pendant cinq mois qu'ont duré ces in- » vestigations, personne autre que lui ne s'occupait de cette » collection. En août 1848, M. de V.-C. annonçait à M. Hau- » réau la trouvaille qu'il avait faite de quarante et quelques » lettres de Charles VIII, de Louis XII, d'Anne de Bretagne, » du bâtard de Savoie, de Gaston de Foix, etc., etc.

» En novembre de la même année, il envoyait à M. le duc » de Noailles 8 lettres de Madame de Maintenon, et bien avant » cette époque, il montrait à toutes les personnes que les dé- » couvertes de cette nature intéressent, non seulement la let- » tre de Montaigne, mais encore des correspondances de Buf- » fon, de Piron, de Collé, de Beaumarchais, de d'Alembert, » des lettres de Corneille, de saint Vincent de Paul, de Bos- » suet, de Louis XV, du cardinal et du duc de Richelieu, de » Madame de Sévigné, de l'empereur Napoléon, des rois Hen- » ri II, Henri III et Charles IX, de Lady Wortley Montague, » de Robespierre, de Marat, etc., etc., et tant d'autres copies » qu'il a depuis données à diverses personnes, notamment à » M. Feuillet de Conches et à M. P. Lacroix.

» Dans le même temps, M. de V.-C. faisait connaître les recueils des lettres de M. Joseph de Puisaye relatives à la guerre de la Vendée, formant une histoire complète en pièces originales de cette guerre célèbre ; le volume des lettres de Cagliostro, etc., etc. »

En septembre 1848, M. de V.-C. quittait l'Angleterre. Ainsi son alibi et son droit sont bien établis, et ce ne sont pas les recherches ou les publications de la fin de 1849 ou de 1850 qui l'ont mis sur la voie des découvertes qu'il a faites en 1848 (1).

Puisque nous avons nommé le journal *le Voleur*, nous dirons quelques mots de l'article de M. Firmin Lebrun.

Cet article se compose du texte de la lettre, dont il rattache la découverte à la publication de M. Jubinal, et d'un commentaire ; il est tout entier écrit avec une incroyable légèreté. L'auteur annonce qu'il suivra l'orthographe de Montaigne et qu'il respectera l'absence presque absolue de ponctuation ; or, il complète la plupart des mots abrégés, même l'abréviation de la signature, et il ajoute un grand nombre de signes de repos qui ne sont pas dans l'original ; il corrige l'orthographe, il double les lettres, enfin il donne une copie qui n'est ni du temps de Montaigne ni du nôtre. Il dit qu'en tête de la lettre il est écrit 22 may 1585, tandis qu'en réalité et par erreur il y est dit 27 may ; mais ce qui est plus fort, c'est qu'à la fin de la pièce il supprime arbitrairement 21 lignes du texte original, ce qui rend tout simplement cette partie de la lettre inintelligible.

Or, précisément dans ces lignes absentes se trouvaient nommés MM. de Lansac, du Maine, d'Elbeuf, de Brissac, de Nesmond, tous personnages mentionnés ensuite particulièrement dans le commentaire de M. Firmin Lebrun ! Cet article, disons-le, nous a surpris et quelque peu humilié. Rédigé sur un

(1) Dans le séjour qu'il a fait ensuite en Belgique, M. de Viel-Castel n'a pas été moins heureux dans un autre genre : nous avons vu de délicieuses copies qu'il a faites des miniatures de la belle bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles ; et nous espérons qu'il se décidera à publier le résultat de ses études sur la peinture avant le XIII^e siècle.

fac-simile dont les premiers exemplaires n'ont dû arriver à Paris qu'au commencement d'avril et publié dès le 10, il prouvait que ces quelques jours avaient suffi au rédacteur pour connaître à fond une pièce à l'étude de laquelle nous avions dû consacrer plusieurs semaines, et qui nous avait fait fatiguer nos amis du Périgord, du Bordelais, de la bibliothèque Nationale, — et nous devons surtout nommer ici pour les remercier M. le chanoine Audierne, M. G. Brunet et M. Richard : — car de croire que l'auteur de l'article avait connaissance le 10 avril de ce que nous avons publié dès les premiers jours de mars, Dieu nous garde de cette pensée ! puisqu'il ne nous cite pas, il est évident qu'il ne nous connaissait pas plus qu'il ne connaissait M. de Viel-Castel, et qu'il ignorait l'existence du *Journal de l'amateur de livres* autant que la réclamation du journal *la Patrie*.

Le titre de *Voleur* que porte le recueil pour lequel il écrivait est évidemment une antiphrase, et nous ne pouvons nous décider à y voir un avertissement ou une confession anticipée.

Cependant il se trouve entre le commentaire de M. Firmin Lebrun et le nôtre un singulier rapprochement : ses recherches lui ont procuré précisément et exclusivement des renseignements sur les personnages dont nous nous sommes occupé nous-même, et sur deux dont nous n'avions rien dit, parce qu'alors nous n'avions rien appris sur leur compte, lui-même n'a rien trouvé à dire ! Décidément, MM. de La Courbe et du Londel (car il est certain qu'il n'y a pas Tondel) sont des gens bien ignorés, et leur obscurité s'accroît de tout le poids du silence de M. F. L. (1) !

(1) Il y a une seule exception, et M. F. L. rectifie une erreur que nous avons commise, lorsque, transcrivant fidèlement la copie qui nous avait été confiée, nous avons imprimé au sujet du capitaine Rous « *ma parrante lui écrit* » ; c'est *masparraute* qu'il faut lire, et non *masparrante*, comme dit M. F. L. Cet écrivain, copiant à cette occasion une note de M. Berger de Xivrey dans les lettres de Henri IV, dit qu'il s'agit de M. de Masparault, conseiller au conseil privé et maître des requêtes, mort en 1607 : c'est notre opinion ; mais les recherches que nous avons faites sur ce personnage dès que nous avions reconnu l'erreur de notre copie nous mettent à même de donner sur lui plus de détails.

Par lettres du 12 janvier 1378, Pierre de Masparault, que Dom Vaissette

Enfin, le 29 avril, la lettre de Londres reparaisait dans le journal *l'Union*, accompagnée d'un article qui est identiquement le même que celui publié antérieurement dans d'autres journaux : la découverte est encore attribuée au souffle inspirateur de M. Jubinal ; mais cette fois on ne nomme pas l'*inventeur*, quoique le numéro du *Journal de l'Amateur de livres* eût paru depuis six semaines et que notre réclamation au journal *la Patrie* fût faite depuis un mois.

Ces erreurs, ces réticences volontaires, seront, nous l'espérons, une excuse suffisante pour la longueur de cet exposé ; mais le lecteur comprendra que, désintéressé comme nous sommes dans cette question, nous avons à remplir un devoir de justice et de reconnaissance envers un homme dont l'éloge aurait dû se trouver sous toutes les plumes, et dont le nom a été étouffé avec une entente qui semble le résultat d'une con-

écrit Masparaulte, ce qui revient à la version de Montaigne, avait été adjoint pour le fait de la justice au maréchal de Damville (Henri de Montmorency, second fils du connétable Anne de Montmorency), chargé de réprimer les infractions à l'édit de pacification qui se commettaient dans le Languedoc. Masparaulte était, pour cette mission, subordonné à Jean de Montluc, évêque de Valence. Nous voyons paraître dans cette même année Masparaulte à l'assemblée des états qui se tint à Béziers dans le mois d'août : il accompagnait Damville, Montluc, etc. — Voy. *l'Hist. génér. du Languedoc* (par dom Vaissette), les *Mémoires* de Charretier, les *Généalogies des maires des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roy*, Paris, 1670, etc., etc.

Du reste, M. F. L. dit que Henri IV, dans une lettre de 1578, écrit le *sieur de Mas-parais* ; cela n'est pas exact : la lettre de la fin d'août 1578 mentionne le sieur de Mas-parau (*sic*), et nous n'avons pas retrouvé son nom ailleurs.

Quant à M. du Londel, puisque M. F. L. n'a pas voulu s'occuper de lui, nous réparerons cette lacune, et nous dirons que c'était à cette époque un homme d'une certaine importance à Bordeaux. LE LONDEL AUCTOUILLE, quoique capitaine des gardes de Vaillac, ligueur ardent, était dévoué au roi. Il participa à l'arrestation de ce commandant ; ce fut lui qui le désarma. Londel est nommé dans une lettre de Henri III de 1589, dans une lettre de Bellièvre de 1585. Plusieurs fois Matignon dépêcha Londel vers le roi, et de même le roi le chargea de ses dépêches pour le maréchal. Quoique son nom fût *Le Londel Auctouille*, on le trouve presque constamment nommé simplement *Le Londel*. D'après son emploi au château Trompette, il est probable que c'est de cette forteresse que parle Montaigne lorsqu'il dit qu'il a regardé à quelques ajancements *pour sa place*.

signe et dont il est difficile de faire honneur ou honte au hasard seul.

2^e NOUVELLE LETTRE DE LA COLLECTION DUPUY.

Nous arrivons maintenant à la magnifique missive adressée à Henri IV par Montaigne, et que M. Jubinal a si heureusement découverte.

Donnons d'abord le texte de cette lettre.

« Sire,

» C'est estre audessus du pois et de la foule de uos grans &
» importants affaires que de uous sçauoir prester & desmettre
» aus petits a leur tour suiuant le deuoir de uostre autorité
» royalle qui uous expose a toute heure a toute sorte et degré
» d'hommes & d'occupations touteffois ce que uostre maiesté a
» deigné considerer mes lettres et y comander response,
» i'eime mieus le deuoir a la benignité qu'a la uigur de son
» ame. J'ay de tout temps regardé en uous cette mesme for-
» tune ou uous estes et uous peut souuenir que lors mesme
» qu'il m'en falloit confesser a mon cure ie ne laissois de uoir
» aucunement de bon euil uos succez, a presant aueq plus de
» raison et de liberté ie les embrasse de pleine affection. Ils
» uous seruent la par effaict mais ils ne uous seruent pas moins
» icy par reputation le retentissement porte autant que le coup.
» Nous ne saurions tirer de la iustice de uostre cause des argu-
» mans si fors a meintenir ou reduire uos subietz come nous fe-
» sons des nouuelles de la prosperité de uos entreprises et puis
» assurer uostre maieste que les changemens nouueaus qu'elle
» uoit par deça a son aduantage son heureuse issue de Diepe (1)

(1) Henri IV, quoique proclamé roi de France après la mort de Henri III, avait été forcé de lever le siège de Paris et de se retirer en Normandie. Un moment le duc de Mayenne le serra de si près dans Dieppe que le parlement lui conseillait d'associer à la royauté le cardinal de Bourbon, son on-

» y a bien a point secondé le franc zelle & merueilleuse pru-
 » dence de monsieur le mareschal de Matignon duquel ie me fois
 » accroire que uous ne receues pas iournellemant tant de bons
 » & signalez seruices sans uous souuenir de mes assurances
 » & esperances (1). J'atans de ce prochein este non tant les
 » fruits a nourrir come ceus de nostre commune tranquil-
 » lité, et qu'il passera sur nos affaires aneq mesme tenur de
 » bonheur faisant euanouir come les precedantes t'ant de gran-
 » des promesses de quoi uos aduerseres nourrissent la volan-
 » té (2) de leurs homes. Les inclinations des peuples se manient
 » a ondees si la pente est une fois prinse à uostre faueur elle
 » s'emportera de son propre branle (3) iusques au bout.
 » J'eusse bien desire que le guein particulier des soldats de
 » uostre armee et le besouin de les contanter ne uous eut des-
 » robe nomeemant en cette uille principale la belle recoman-

cle, et que ses partisans les plus dévoués l'engageaient à passer en Angle-
 terre. Plusieurs fois on annonça à Paris qu'il était pris, et des dames, d'a-
 près Péréfixe, louèrent des fenêtres rue Saint-Denis pour le voir passer pri-
 sonnier. Ce fut alors qu'ayant reçu un renfort de 4,000 hommes que lui en-
 voyait la reine Elisabeth, il parvint à sortir de Dieppe et marcha de nouveau
 sur la capitale.

(1) Pour apprécier l'intention de Montaigne mettant en relief *le franc
 zelle et la merueilleuse prudance* du maréchal de Matignon, il faut se
 rappeler dans quel état se trouvait la Guyenne en ce moment même.

Les catholiques se méfiaient d'Henri IV et ne croyaient pas à sa conver-
 sion prochaine; les huguenots se sentaient forts des succès du roi de Navar-
 re; les ligueurs venaient de déclarer le cardinal de Bourbon roi de France.
 Henri IV avait bien été proclamé roi par l'assemblée des états à Tours,
 mais le parlement de Languedoc l'avait déclaré déchu de la succession à la
 couronne, et le parlement de Bordeaux, effrayé par l'exemple de l'Angle-
 terre, se disposait à imiter celui de Toulouse, et disait : *Quæ fides infideli?*
 Matignon, par son ascendant, son adresse, sa prudence, son activité, sut
 gagner du temps avec le parlement, contenir les huguenots dans leur
 triomphe, maintenir les ligueurs par des forces suffisantes et conserver au
 roi cette belle province.

Nous avons sous les yeux une lettre par laquelle Henri IV reconnaît les
 services que lui a rendus Matignon à cette occasion.

(2) *Volanté* pour *volonté*; nous retrouvons le même mot écrit de la mé-
 me manière dans la lettre de Londres.

(3) M. Jubinal fait remarquer que cette expression se trouve dans les
Essais (livre III, chap. 9): « Qui se nourrit et s'exaspere de son propre
 branle. »

» dation d'auoir treté uos subietz mutins en pleine uictoire
 » aueq plus de solagement que ne font leurs protectu, &
 » qu'a la differance d'un credit passagier et usurpé uous eus-
 » sies montré qu'ils estoient uostres par une protection pater-
 » nelle et uraïemant royalle. A conduire tels affaires que ceus
 » que nous aues en main il se faut seruir de uoies non com-
 » munes. Si s'est-il tousiours uen qu'on les conquestes par
 » leur grandur et difficulté ne se pouuoient bonemant par-
 » faire par armes et par force elles ont esté parfaites par
 » clemance & magnificence excellans leurres a attirer les ho-
 » mes specialemant uers le iuste et legitime parti. S'il y
 » eschoit rigur et (1) chastiemant il doit estre remis apres la
 » possession de la maistrise. Vn grand conquerur du temp
 » passé se uante d'auoir done autant d'occasion a ses enemis
 » subiuguez de l'eimer qu'a ses amis. Et icy nous sentons desia
 » quelqu'effaict de bon prognostique de l'impression que re-
 » çoiuent uos uilles desuoiees par la comparaison de leur rude
 » tretemant a celluy des uilles qui sont sous uostre obeissance.
 » Desirant a uostre maiesté une felicité plus presante et moins
 » hasardeuse & qu'elle soit plus tost chérie que creinte (2) de
 » ses peuples et tenant son bien necesseremant atahé (3) au
 » leur ie me reïouis que ce mesme auancemant qu'elle faict
 » uers la uictoire l'auance aussi uers des conditions de paix
 » plus faciles. Sire, uostre lettre du dernier de nouambre n'est
 » uenue a moi qu'asture et au dela du terme qu'il uous plai-
 » soit me prescrire de uostre seïour a Tours. Je reçois a grace
 » singuliere qu'ell'aie deigné me faire sentir qu'elle prande-
 » roit a gre de me uoir / persone si inutile mais siene plus par
 » affection encore que par deuoir. Ell'a treslouablemant rangé
 » ses formes externes a la hautur de sa nouuelle fortune,
 » mais la debonairete & facilité de ses humeurs internes, elle

(1) Le mot est répété et rayé. — Il y a des ratures dans toutes les lettres de Montaigne.

(2) Montaigne souhaite à Henri IV ce qu'il préférerait pour lui : « Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais mieux me faire aimer », dit-il aux *Essais*.

(3) Attaché; il y a là un c oublié.

» faict autant louablemant de ne les changer. Il luy a pleu
» auoir respect non sulemant a mon eage, mais a mon desir
» aussi de m'apeler en lieu ou elle fut un peu en repos de ses
» laborieuses agitations. Sera ce pas bien tost a Paris Sire et
» y ara il moiens n'y faute que ie n'estande pour m'y randre

» Votre tres huble & tres obeissant seruitur et subiet

» MONTAIGNE.

» De Montaigne, le 18 de Janu. »

On peut voir dans la brochure de M. Jubinal les brefs commentaires dont il a fait suivre cette lettre. Nous relèverons seulement deux de ses observations.

M. Jubinal semble admettre que Montaigne avait, en écrivant, *quelque arrière-pensée d'avantages personnels*; nous ne le croyons pas, et toute sa conduite dépose contre cette opinion. En 1571, à 38 ans, Montaigne avait volontairement quitté la cour, et plus tard il ne consentit que sur un ordre du roi à accepter la mairie de Bordeaux, qu'il avait d'abord refusée. Retiré dans son château, il avait commencé à écrire les *Essais*, et il avait en quelque sorte pris avec lui-même l'engagement de vivre dans la retraite par une inscription latine tracée dans le cabinet qui faisait suite à sa librairie, et qu'on sera bien aise de rencontrer ici.

En voici la traduction partielle, telle que la donnait, en 1801, le baron du Caila dans un mémoire sur la ville de Castillon-sur-Dordogne qu'il lisait, le 20 avril, à l'académie de Bordeaux :

« Fatigué depuis long-temps du service de la cour et des emplois publics, livré tout entier au culte des doctes sœurs,
» attendant quand le destin le décidera la fin de sa carrière,
» il a consacré cet étroit asile et cette aimable retraite à sa liberté, à son repos et à sa tranquillité. (1) »

(1) Cette inscription, déjà fort altérée lorsqu'il y a dix-sept ans nous visitâmes le château de Montaigne, l'est bien davantage aujourd'hui, et au moment de la voir disparaître, nous sommes d'autant plus heureux que

M. Jubinal ne s'est pas souvenu que sa lettre est de la même année que celle de M. Macé. En janvier, Henri IV invite Montaigne à venir le joindre : celui-ci répond respectueusement, *mais il demeure*. Le roi insiste (lettre de M. Macé, en septembre) ; probablement il prévoit les obstacles : il les lève ; il fait entrevoir quelques libéralités. Oh ! pour cette fois le gentilhomme campagnard répond « qu'il est aussi riche qu'il se » souhaite, etc. » Peut-être s'est-il dit : *Timeo Danaos...* car il connaît la cour, et déjà à ce moment il avait écrit dans les *Essais* : « Celui qui va en la presse, il fault qu'il gauchisse, » voire qu'il quite le droit chemin ; je sens que si j'avois à me » dresser à de telles occupations, il m'y faudroit beaucoup de » changement et de rhabillage ; *quand je pourrois cela sur moy, je ne le voudrois pas.* » (L. III, ch. 9.)

Plus loin, M. Jubinal exprime l'opinion que cette phrase : » *vous peut souvenir que lors mesme qu'il m'en falloit confesser a mon curé, ie ne laissois de uoir aucunement de bon euil uos succez* » , indique que Montaigne prévoyait à plusieurs années de distance l'abjuration de Henri IV. Au contraire, car dans ce cas il n'y aurait pas eu lieu à s'en *confesser*, et nous trouvons toute naturelle la pensée formulée d'une manière si originale par Montaigne, puisqu'il avait applaudi aux succès d'un *hérétique*, et d'un prince qui se battait contre le souverain que servait notre philosophe.

Nous ne relevons ici une erreur échappée à M. Jubinal que

notre respectable ami M. l'abbé AUDIERNE nous ait mis à même de la transcrire ici telle qu'elle a été relevée en 1807 et telle qu'il se propose de l'insérer dans le *Guide monumental du Périgord*, qu'il imprime en ce moment, que M. du CAILL (ou du CAYLA, comme écrit MILLIN) a supprimé la date, et cette circonstance intéressante, que Montaigne faisait cette espèce de vœu le jour anniversaire de sa naissance (le dernier de février), et qu'il indique son âge (58 ans) :

« Anno Christ. . . (M.D.LXXI?) Æt. 58, pridie calend. mart., die suo natali, Mich.... Mont.... servitii aulici et munus publicorum jam dudum pertæsus se integ.... in doctarum virginum sinu recessit ubi quietus et omnium securus quantillum id tandem superabit decursi multa jam plus parte spatii, et modo jam fata ducant, exiguas istas se des et dulces latebras avitas (?) que libertati suæ tranquillitatis et otio consecravit. »

parce qu'elle semble contredire ce que nous avons écrit précédemment. Maignon a été nommé gouverneur de la province en 1581, et non pas en 1585. Ce fut l'année même de l'élection de Montaigne à la mairie.

Cette lettre, *belle entre toutes*, fait partie de la collection Dupuy; elle se trouve au tome 63, lequel est relié avec le 62. Comme pièce, elle est cotée 47 et 48, et porte les n^{os} 77 et 78 de la pagination générale; elle est in-folio, sur papier fort, doré sur tranches, et elle occupe trois pleines pages.

La feuille était pliée transversalement en 6 puis en 2 sur cette longueur; elle était fendue près du bord libre et fixée par une bandelette de papier indépendante, maintenue par un pain à cacheter blanc, qui porte l'empreinte très distincte des armes de Montaigne. Un examen nouveau de la lettre découverte par M. Macé nous a fait connaître qu'elle portait aussi un cachet (1), un peu moins complet que le précédent, mais d'un relief plus intact en quelques points, et en combinant ces deux empreintes, nous avons pu arriver à figurer ainsi que nous le donnons ici le *cachet de Montaigne*.



Au dos, il est écrit, par une main autre que celle de Mon-

(1) Ce cachet a été pour nous l'occasion d'une singulière découverte. Nous nous étions efforcés, M. Macé et moi, de fixer la date de la lettre qu'il avait treuvée, et nous étions tombés d'accord sur l'année 1590; mais nous avions cru que la lettre était sur une feuille simple; nous n'avions pas remarqué que la feuille est double, et que pour la reliure on a placé entre ses deux feuillets une autre pièce double aussi, qui est cousue avec elle. Or ce 2^e feuillet de la lettre de Montaigne porte au verso, d'une écriture du temps, « Mons^r de M^etaigne (sic), second sept. 1590 ». Au moins nous ne nous étions pas trompés!

Cette lettre était d'ailleurs exactement pliée et cachetée comme la précédente.

taigne : Au Roy , et , d'une autre écriture encore , xviii^e janvier 1590.

La lettre nouvelle, non plus que celle de Londres et celle découverte récemment à Bordeaux, ne porte pas en tête la croix qu'on trouve à quelques unes des missives de Montaigne ; cela prouve que cette formalité était moins générale pour cet écrivain que nous ne l'avions supposé d'abord, et que l'absence de ce signe ne fournit aucun préjugé sur l'authenticité d'une pièce.

Cette lettre est écrite et rédigée avec beaucoup plus de soin sous tous les rapports qu'aucune de celles que nous connaissons. Comme calligraphie, l'écriture est très lisible, plus égale, mieux formée, et une lettre importante, puisqu'elle fait partie de la signature de Montaigne, le G, qui s'y rencontre fréquemment, est figurée avec une boucle large, régulièrement arrondie, comme les G d'imprimerie, tout à fait différente de ce qu'elle est dans les signatures de Montaigne, dans ses lettres connues, et dans l'exemplaire de Bordeaux, où un tiers des Essais est écrit de la main du philosophe (voir aux fac-simile).

Montaigne avait tellement la volonté de faire *une belle page* que, bien que les trois premières lignes fussent très lisibles, il n'en a point été satisfait ; le dernier mot surtout de la 3^e (*tour*) est un peu pâteux, et il est de toute évidence, à voir l'original, qu'à partir de la 4^e ligne, il a changé de plume. Le fac-simile donné par M. Jubinal, quoique bien exécuté d'ailleurs, n'accuse pas cette différence.

Comme orthographe, Montaigne a complètement *oublié ses principes* ; il évite un très grand nombre des abréviations qui lui sont le plus familières : ainsi, il écrivait *bonhur*, *cōsiderer* (il le fait ainsi dans la lettre à Matignon) ; ici il écrit *bonheur*, *considerer*, et cela se répète à chaque ligne ; il met quelques points, des accents sur la plupart des E fermés, des apostrophes à peu près partout où il en faut (et même, dans sa bonne volonté, là où il n'en faut pas), lui pour qui cela est presque sans exemple ; il figure des lettres majuscules au commencement de chaque phrase ; enfin, et pour plus grande preuve, il a daté sa lettre lui-même, ce qu'il ne fait pas ordinairement, résignant, comme il le dit, cette charge à un autre, et il a écrit là MONTAIGNE (sic) pour le nom de son château ;

or, dans ce cas-là même, il écrit toujours M^otaigne, comme cela est au volume que nous possédons d'Herburt de Fulstin.

Enfin le style même de la lettre se ressent de l'application que Montaigne a mise à l'écrire : il n'a pas le naturel, le caractère primesautier de l'auteur des *Essais* ; il est étudié, recherché, travaillé, un peu gêné dans son allure.

Ce n'est pas sans intention que nous insistons sur ces détails ; car, si cette lettre, aujourd'hui d'une authenticité incontestable et incontestée, s'était présentée en *mauvaise compagnie*, avec des pièces fausses ou apocryphes, si elle se fût trouvée dans des mains suspectes, elle aurait pu, comme celle de M^{me} de Castellane en 1834 et en 1849, être arguée de faux par les considérations que nous venons de relater, et par d'autres encore qui eussent au moins été fort spécieuses, surtout dans un temps où on fabrique des autographes, et où, par conséquent, pour mieux imiter on exagère, on *charge* la manière de celui qu'on veut contrefaire.

L'artifice dont nous parlons était fort évident, et exécuté pour tant avec une certaine habileté dans un pastiche qu'on a voulu faire passer pour un *chapitre inédit de l'auteur des Essais*, et sur lequel M. Magnin, conservateur de la Bibliothèque nationale, nous a demandé notre avis, il y a quelques années.

Cela montre combien dans ces questions délicates il faut mettre de réserve et de discrétion.

Dans le cas présent nous dirons que, jusqu'à nouvelles découvertes, il faut bien se garder de prendre la lettre trouvée par M. Jubinal comme type pour en juger d'autres ; ce serait un repère trompeur, et c'est à peine si elle peut fournir quelques points de comparaison.

Cette lettre, exhumée par M. Jubinal à la fin de 1849, a été insérée par lui en 1850 dans une brochure publiée sous le titre de : *UNE LETTRE INÉDITE DE MONTAIGNE*, accompagnée de quelques recherches à son sujet.... etc., etc. Paris, Didron, in-8, avec fac-simile, 116 pages.

Un nouveau tirage, offrant à peine, dans ce qu'il reproduit, quelques différences, a paru sous le titre de *2^e édition* en avril 1850, 32 pages ; l'avertissement, la 2^e partie, et quelques alinéas de la 1^{re} sont supprimés, ainsi que les fac-simile.

Ce qui constitue cette 2^e édition avait antérieurement été inséré dans le journal le *VOLKUR* (5 mars 1850).

Enfin, il a paru dans la plupart des journaux *politiques* des extraits de cette lettre et des considérations sur l'importance de sa découverte, et il n'est pas jusqu'au *Musée des Familles* qui n'ait reçu sur sa couverture cette belle missive, accompagnée de réflexions sur le catholicisme de Montaigne et la conversion de Henri IV !

Nous avouons qu'en lisant ces articles qui maculaient chaque jour d'un journal sur l'autre, nous nous sommes pris à regretter l'honorable incognito dans lequel cette belle lettre avait sommeillé pendant tant d'années. Son obscurité nous paraissait mille fois préférable à cette glorification éphémère, dont le résultat était de faire dégringoler ces nobles pages de branche en branche et de *feuille en feuille*, depuis les mains d'un grand roi jusqu'à la *couverture* d'un pittoresque, et nous nous sommes souvenu de ce mot de Rivarol, qu'en France on n'abandonne un mot d'esprit que lorsqu'on en a fait une sottise.

C'est ici le lieu de relever un jugement de M. Firmin Lebrun dans son article du *VOLKUR*, lorsqu'il dit que la lettre de Londres est loin d'offrir le même intérêt que la *magnifique épître si heureusement découverte par M. Jubinal*. Telle n'est pas notre opinion : les deux pièces ne sont pas comparables entre elles, et, en se plaçant au point de vue de chacune d'elles ; l'intérêt est sans contredit égal. La lettre à laquelle on pourrait comparer celle de M. Jubinal serait bien plutôt celle de M. Macé, et, dans ce cas, nous, qui ne nous laissons pas d'admirer la première, nous donnerions pourtant la préférence à la seconde, si ce n'est pour le fond, au moins pour la forme. Dans l'une, Montaigne formule des préceptes d'excellente politique, de haute morale, mais il le fait en voilant un peu sa pensée, en tamisant ses expressions ; il ne nous avait pas accoutumés à ces précautions oratoires ; nous ne le savions pas si habile, nous ne le connaissions pas si bon rhétoricien ; il se montre, le dirons-nous ? *apprenti courtisan*, comme disait Chénier de Voltaire. Cela sent le mois de janvier. Nous aimons mieux cette verte franchise du gentilhomme campagnard écrivant au même roi, qui avait peut-être espéré le séduire par

des offres brillantes (1) : « Je ne plaindray jamais ma bource
 • aus occasions ausquelles je ne voudrois espargner ma vie. Je
 • nay jamais recen bien quelconque de la libéralité des rois et
 • nay receu nul payement des pas que jay employés à leur
 • service; ce que jay faict pour ses predessesseurs je le feray
 • encore, beaucoup plus volontiers pour vostre Majesté. Je
 • suis, Sire, anssy riche que je me souhaite (2). »

Quant à la lettre de Londres, elle nous montre Montaigne sous un jour nouveau. Nous ne le connaissions guère qu'*au repos*, « voulant que la mort le trouvât plantant ses choux, mais non-
 • chaland d'elle, et plus encore de son jardin imparfait » ; elle nous le fait voir capable d'activité, pris d'une véritable *fièvre administrative*. Cet aspect est pour nous d'un puissant intérêt ; il confirme l'opinion que dès long-temps nous nous sommes formée sur Montaigne, que cette indifférence presque absolue qu'il affecte est bien plutôt le *but qu'il se propose d'atteindre en philosophant, que le point de départ de sa philosophie*.

Dans les fac-simile que M. Jubinal a joints à sa brochure, il a donné une signature fort intéressante, et dont jusqu'à ce jour nous ne connaissions qu'un autre exemple, c'est celle : MICHEL DE MONTAIGNE (3). La présence du prénom s'explique naturellement par la date (1567). Un au moins des deux frères aînés de

(1) Lettre de M. Macé.

(2) En ceci Montaigne est, comme toujours, conséquent avec lui-même : car il dit aux *Essais* : « Les princes me donnent prou s'ils ne m'ostent rien, » et me font assez de bien quand ils ne me font pas de mal : *c'est tout ce que j'en demande.* »

(3) Cette signature est apposée au bas d'une quittance d'un *quartier des gaiges de conseiller du roi au parlement de Bordeaux*, mais la pièce ajoute : « et auparavant en la court des généraux ». Cette qualification doit se rapporter à la cour des aides de Périgueux, instituée en 1553 par Henri II, et à laquelle ressortissaient les généralités d'Agen, de Riom en Auvergne et de Poitiers. Montaigne père avait fait partie de cette cour lors de sa création ; son fils Michel lui avait succédé, et il passa au parlement de Bordeaux lorsque la cour de Périgueux y fut réunie.

Ces cours étant souveraines, c'était un honneur que d'en avoir fait partie ; quelques historiens les regardent même comme ayant été dans l'origine supérieures aux parlements, et c'est probablement pour cela que ce titre est rappelé dans la quittance. Les membres de la cour des aides s'intitulaient *les généraux conseillers*.

Montaigne vivait encore (Arnaud) ; Michel était donc *cadet*. Dans tous les cas, son père existait, et ce n'est qu'après la mort de PIERRE MONTAIGNE, survenue après celle de ses deux fils aînés (1569), que le troisième, MICHEL, s'est trouvé chef de la famille, et a signé MONTAIGNE sans autre désignation.

Quant à la conclusion tirée de cette pièce par M. Jubinal, que le vrai nom de la famille était EYQUEM, parce qu'un secrétaire a ainsi orthographié ce nom sur la quittance, nous ne l'adoptons en aucune façon. Le nom d'EYQUEM ou EYQUEN se lit dans un grand nombre d'actes authentiques : les registres du Parlement de Bordeaux, l'ordonnance d'institution de la Cour des aides de Périgueux, les contrats de mariage de Montaigne, de sa sœur et de sa cousine, que nous avons sous les yeux, des contrats d'achat ou de vente de terres dont nous avons copie, etc., en font foi. Il est écrit EYQUEM dans les éditions des *Essais* publiées du temps de Montaigne. Enfin, c'est un nom qu'on pourrait dire classique dans la province, et nous connaissons plus de quinze familles dans l'histoire du Bordelais qui portèrent ce nom écrit comme nous le faisons ; on le retrouve même dans des désignations de lieux. Il n'y a donc rien à conclure du *lapsus calami* du scribe qui a rédigé la quittance en question.

J'aurais voulu borner ici mes remarques sur la publication de M. Jubinal, et quelques critiques de détail ne lui auraient pas fait oublier, j'espère, la justice que j'ai rendue à sa précieuse découverte et le haut prix que j'attache au présent dont il a doté le domaine littéraire. Mais M. Jubinal a eu le tort de s'occuper beaucoup trop de moi, il m'a fait comparaitre trop souvent dans sa brochure, et mon silence semblerait un acquiescement. Il n'en peut être ainsi. En rapportant mes paroles en *italique*, M. Jubinal donnerait à croire qu'elles sont textuelles, et je tiens à déclarer le contraire dans un moment où elles pourraient avoir la portée d'un témoignage judiciaire. M. Jubinal a tant d'esprit qu'il en prête à tout le monde, sans s'appauvrir, mais je n'accepte pas un prêt que je ne pourrais rendre. Dans la seule conversation que nous ayons eue au sujet de la lettre que possède M. Feuillet, j'ai dit ce que je savais, ce que j'ai imprimé ; je l'ai dit nettement, mais simplement. J'ignore l'art des conversations dramatiques, des tableaux

animés, saisissants : à chacun sa nature. Mon récit était plus prosaïque que celui qu'on me prête ; mais il était mien , par conséquent vrai : je l'eusse mieux aimé ainsi.

Donc je n'ai jamais dit que Gouget eût copié, calqué, l'autographe de Montaigne dans la COLLECTION DUPUY (où il se trouvait alors) ; au contraire, le silence de Gouget sur la collection Dupuy, qu'il ne m'a jamais nommée à cette occasion, quoiqu'il la connût mieux que personne, est un fait très remarquable. Je n'ai jamais dit qu'un des conservateurs, sur la prière de M. Gouget, fût allé chercher le VOLUME DE DUPUY, pas plus que je n'ai demandé moi-même le VOLUME DU FONDS DUPUY, pas plus que je ne me suis aidé, dans les visites faites avec M. Gouget, des deux CATALOGUES DE LA COLLECTION DUPUY, comme le dit M. Jubinal. Je me devais à moi-même cette déclaration ; je la devais à la famille de M. Gouget, dont le nom ne figure dans ces débats que parce que je l'ai fait intervenir dans mes diverses publications sur Montaigne ; je ne puis et ne veux répondre que de ce que j'ai dit (1).

(1) C'est ici le lieu de tenir compte du reproche qui nous a été adressé de n'avoir pas donné quelques détails sur cette lettre à Dupuy, et en particulier de n'avoir pas suppléé à l'absence de l'année.

D'après dom de Vienne (*Hist. de Bordeaux*), Rigault (*P. Puteant vita*), de Thou (*Mém.*), nous avons cru pouvoir conclure que cette lettre avait été écrite en 1583 ; de nouvelles recherches nous ont démontré qu'elle est de 1584.

Par suite de la conférence tenue à Fleix le 26 novembre 1580 et à Coutras le 16 décembre suivant, le duc d'Anjou et le roi de Navarre proposèrent 47 articles qui furent ratifiés par Henri III le 26 décembre de la même année, et registrés au Parlement le 26 janvier 1581. L'article XI disoit qu'une chambre de justice composée de deux présidents (P. Séguier en était un), 14 conseillers, un procureur (Pithou) et un avocat de Sa Majesté (L'Oisel), seroit envoyée en Guyenne pour remplacer la chambre mi-partie de cette province. CLAUDE DUPUY, de Thou, L'Hospital, Thumery, Coqueley, faisaient partie des commissaires.

Bien qu'arrivée à Bordeaux en mars 1581, la commission n'ouvrit la session que le 26 janvier 1582, et elle siégea jusqu'au 22 août de la même année ; elle fonctionna ensuite à Agen du 11 octobre 1582 au 26 mai 1583, puis à Périgueux du lundi 4 juillet 1583 au mardi 10 janvier 1584, enfin à Saintes du lundi 20 février 1584 au 8 juin de la même année, et alors la chambre fut révoquée à cause de la Ligue.

Nous avons trouvé une partie de ces détails dans les auteurs que nous avons nommés ; mais ces dates authentiques nous ont été fournies par Ant.

Tout cela, nous nous plaisons à le reconnaître, est exprimé dans des termes fort honorables et capables peut-être de séduire des gens atteints de ce que Châteaubriand appelle *la maladie française*. M. Jubinal sait son Rabelais; il se sert très agréablement, pour *égorgiller ses amis*, de ce *joli petit coustelet* dont parle maître François, ce qui n'empêche pas que nous ne déplorions qu'il nous ait mêlé aux illustres victimes qu'il a immolées dans sa brochure. Après avoir frappé sur les *conservateurs*, qui, suivant lui, ne conservent pas, et les *amateurs*, qui, suivant d'autres, conservent trop, il n'a pas dédaigné de s'abattre de ces hauteurs sur notre modeste collection. Un jour il nous avait demandé bénévolement à la connaître, et, le lendemain, d'un mot il est venu détruire dans leurs germes nos plus douces *espérances*, d'un trait de plume il a anéanti nos plus innocentes *illusions*.

Ceci nous amène à parler de la lettre qui a appartenu à Madame de Castellane, et que nous possédons aujourd'hui.

Dans sa brochure, qu'il aurait pu intituler : *Voyage autographique où il vous plaira*, M. Jubinal a jugé à propos (mal à propos selon nous) de faire intervenir cette pièce; et lui qui ne connaissait pas l'écriture de Montaigne, puisqu'il nous demandait à voir ce que nous en possédons en autographes et en fac-simile, lui qui n'avait qu'un repère forcément trompeur, la belle lettre qu'il a trouvée, sur un coup d'œil jeté à la hâte, à la lueur d'une bougie, il déclare la lettre fausse ! il dit que c'est un calque *passablement exécuté* ! Que n'a-t-il

L'Oisel, qui, dans le recueil intitulé *la Guyenne*, a rassemblé, sous le nom de *remontrances*, les discours qu'il a prononcés, en sa qualité d'avocat général en la chambre de justice, à l'ouverture et à la clôture des sessions, ce qui indique très exactement, non la durée du séjour des commissaires dans chaque ville, mais la durée des sessions.

La lettre de recommandation adressée à *Monsieur du Puy, conseiller du Roy en sa court de parlement de Paris, à Xaintes*, se rapporte donc évidemment à CLAUDE DUPUY, et, comme elle porte la date du 23 avril, nous pouvons à coup sûr ajouter 1564. (On trouve le texte de la convention de Fleix dans plusieurs recueils, notamment dans le volume intitulé : *Édits des Roys Charles IX et Henri III sur la pacification des troubles du Royaume au sujet de la religion*. Paris, in-8. — Voyez encore Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*; Dumont, *Corps diplomatique*; etc. L'Oisel, dans *la Guyenne*, donne un extrait de cette convention.)

donc fait faire son calque par le même artiste ou faussaire : car le nôtre, quel qu'il soit, est *mieux imité que le sien* !

Nous ne discuterons pas les raisons que donne M. Jubinal : elles sont démenties par l'examen de la pièce, et elles ont fait sourire plus d'un amateur ; nous nous bornerons à dire que lorsque nous avons écrit sur cette lettre nous ne l'avions pas sous les yeux. Madame de Castellane, à qui nous l'avions fait demander, nous répondit qu'elle était en Angleterre. Nous avons donc, à vrai dire, *jugé plutôt le fac-simile en partie effacé de M^{me} Delpech que la lettre de M^{me} de Castellane*. Du reste, ce qui nous préoccupait surtout à cette époque, c'était de conserver à Montaigne une lettre qui lui appartient et qu'on lui avait contestée par de mauvaises raisons (1). Aussi, quand en 1849 cette lettre a passé en vente publique, nous étions grandement en doute, et ce fut un des motifs qui nous firent désirer de devenir acquéreur. Aujourd'hui, nous ne nous donnons pas de souci sur l'authenticité de cette pièce, nous attendons ; mais en présence de l'opinion d'amateurs habiles qui, après examen, comparaison, discussion, soutiennent qu'elle est authentique, le jugement un peu hasardé de M. Jubinal a lieu de nous surprendre, et nous pourrions ne pas trop nous en préoccuper jusqu'au jour où il aura reçu les renseignements qu'il promet avec tant d'assurance. Peut-être sommes-nous à cet égard plus avancé que lui ; s'il a pris la peine d'écrire au loin, dans des intentions dont nous ne nous rendons pas bien compte, nous l'avions fait aussi, avant lui probablement, et nous avons reçu des renseignements que sans doute il attend encore, et qui nous permettent de lui prédire qu'il ne tiendra pas la promesse de sa parenthèse.

Quant à l'anecdote qui expliquerait la présence d'une fausse pièce dans les mains de Madame de Castellane, nous ignorons jusqu'à quel point M. Jubinal est en droit de parler de la sorte de la société que fréquentait cette dame, et nous ne savons pas

(1) Cette raison était le mot *passport*, qui, disait-on, n'existait pas alors dans notre langue. Nous avons démontré le contraire, et depuis nous avons acquis une lettre de Henri III avec signature et écriture de sa main, où le mot se trouve et à l'année même de la lettre en question, 1588.

d'honnête homme qui pût se permettre la *friponnerie* que M. Jubinal raconte comme la chose la plus simple du monde, et comme s'il l'avait vue de ses propres yeux.

Montaigne se vantait de n'avoir jamais eu de procès, et son testament, destiné à en épargner à ses descendants, en a engendré une série qui se sont succédé sans interruption pendant 200 ans, et qui n'ont été terminés qu'à la fin du siècle dernier.

Aujourd'hui des lettres de Montaigne donnent naissance à une polémique ardente, et peut-être une d'entre elles va rouvrir l'arène des débats judiciaires !

Vanitas vanitatum !



(Relatif à une remontrance adressée au roi de Navarre par la mairie de Bordeaux.)

Nous avons donné, au paragraphe 2 des DOCUMENTS SUR MONTAIGNE, une *remontrance* dans laquelle notre philosophe défend le principe du *libre échange*. Nous n'avons pas découvert depuis d'autres pièces du même genre; mais nous profiterons de l'occasion que nous fournissent celles que nous publions pour corriger des erreurs de noms propres qui nous avaient échappé alors. Cela a d'autant plus d'importance qu'avant nous ces noms avaient été inexactement transcrits par les *Documents inédits sur l'histoire de France*, et que, postérieurement à notre publication, le *Mémorial bordelais* a reproduit la même pièce et les mêmes erreurs.

La *remontrance* en question portait deux signatures illisibles, qui jusqu'à présent n'ont été déchiffrées par personne. Nous ne pouvions nous aider de Darnal, qui présente précisément à cette année une lacune, mais nous n'avions pas pensé à consulter les *omissions* de la *Chronique bourdelaise*, où nous aurions trouvé les renseignements dont l'absence nous avait frappé dans le corps de l'ouvrage. Montaigne a signé comme maire, Delurbe comme procureur et syndic de la ville; puis viennent les jurats, dont les trois premiers sont nommés exactement Dalesme, Galopin, Pierre Reynier; mais les deux autres sont écrits *Fetayeyrs* et *Faneau* dans le *recueil officiel*, et par nous, *Anneau?* et *Lapeyre?*

D'après Darnal (*Omissions*, fol. 103, numéroté par erreur 203, verso), nous avons bien lu le deuxième nom *Lapeyre* (Jean); mais le premier est *Claveau* (Jean). De plus cet auteur fait connaître pourquoi la pièce ne porte que cinq signatures de jurats, quoique ces fonctionnaires fussent au nombre de six: l'un d'eux, *Ramon de la Roque*, sieur de Budos, était probablement malade alors (décembre 1583), puisqu'il mourut en charge, et fut remplacé au mois d'avril suivant par *Baude de Moncuq*.

§ 3.

LETTRES ADRESSÉES A MONTAIGNE.

(Renseignements sur les principaux membres de sa famille.)

Nous avons consacré le paragraphe 3 de notre publication de 1847 à la reproduction de quelques lettres qui témoignent de la considération dont jouissait Montaigne ; nous en insérons ici deux *que nous croyons inédites*, et qui ne le cèdent aux précédentes ni en intérêt, ni en importance.

I.

La première lettre annonce à Montaigne qu'il vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du roi (Ordre de Saint-Michel ; celui du Saint-Esprit n'existait pas encore). Nous avons trouvé cette pièce dans une préface restée inédite que Prunis avait préparée pour *le voyage* dont il venait de découvrir le manuscrit (1).

(1) Cette préface de Prunis n'a point été utilisée ; elle a été heureusement remplacée par un discours préliminaire composé par Meunier de Querlon, éditeur du voyage.

Telle qu'elle est, et au milieu des erreurs dont elle fourmille, elle nous a fourni des renseignements que nous avons vainement cherchés ailleurs : c'est là que nous avons, pour la première fois, trouvé les noms et le nombre des sœurs de Montaigne ; et comme aucun biographe ne les a jusqu'ici fait connaître, comme la plupart même se sont trompés sur le nombre de ses frères, nous donnerons ici la liste des neuf enfants de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, père de notre philosophe.

Six enfants mâles : BEAUREGARD, Arnaud dît SAINT-MARTIN, tous deux les aînés de *Michel*, et morts probablement avant leur père ; MICHEL,

Prunis ne vit pas sans doute la lettre originale ; il la transcrivit d'après une copie qui apparemment ne portait pas de signature , car il n'en donne pas , et sans réflexion il attribue cette missive à Henri III.

Mais comme la lettre a été écrite en 1571 et qu'il n'y a pas de raison pour supposer que la date ait été inexactement copiée, il est évident que le signataire ne peut être Henri III , et que la lettre doit être rapportée à Charles IX.

Nous voyons en effet , dans l'*Itinéraire des rois de France*, rédigé par le marquis d'Aubais, que la cour se trouvait en ce moment à Blois, d'où la lettre a été écrite.

Surabondamment nous ferons remarquer que la missive de Charles IX est de l'année même où Montaigne a quitté la cour ; d'après l'inscription que nous avons rapportée page 34, il y avait à peine sept mois qu'il s'était voué à la retraite : le souvenir de ses services devait être encore assez présent pour qu'il ne soit nullement surprenant que le roi récompensât d'une manière purement honorifique (1) un homme chez lequel le désintéressement n'était qu'une des formes de la noblesse et de l'indépendance du caractère. C'est donc évidemment de Charles IX que Montaigne a reçu le cordon de Saint-Michel et nous ne pensons pas que le fait eût encore été établi et prouvé par aucun biographe.

Voici la lettre du roi telle que l'a transcrite Prunis :

« M. de Montaigne, pour vos vertus et mérites je vous ai
choisi et élu au nombre des chevaliers de mon ordre (2),

auteur des *Essais*, né le troisième ; Thomas, sieur d'Arsac ; Pierre, sieur de la Brousse ; Bertrand, sieur de Mattecoulon.

Trois filles : *Eléonore*, qui épousa Camein ; *Marie*, qui épousa Caselli sieur du FAYSSÉ ; *Jeanne*, qui épousa Richard de LESTONNAC.

Pierre de Montaigne était fils de Grimon, petit-fils de Remon ; il avait lui-même trois frères ; l'un d'eux était sieur de Bussagnet, de qui descendent les Montaigné qui existent encore aujourd'hui.

(1) Nous avons vu précédemment que Montaigne déclare en maint endroit n'avoir jamais reçu bien quelconque de la libéralité des rois.

(2) L'ordre de Saint-Michel fut créé en 1469 par Louis XI, pour remplacer celui de l'Etoile, fondé en 1351 par le roi Jean et qui était tombé dans

» afin d'être associé avec eux ; pour laquelle élection vous noti-
 » fier et vous bailler le collier dudit ordre , j'en écris présente-
 » ment à mon cousin le marquis de Trans (1) auprès duquel
 » vous vous rendrez afin de recevoir de lui le collier dudit ordre
 » qu'il vous baillera de ma part et ce pour augmenter de plus
 » en plus l'affection et bonne volonté que je vous porte et vous
 » donner occasion de persévérer en la dévotion que vous avez
 » de me faire service. Priant Dieu , M. de Montaigne, etc.

» Écrit à Blois, le 18 octobre 1571. »

un discrédit complet par la profusion avec laquelle il avait été distribué. La même cause fit bientôt perdre à l'ordre nouveau son éclat, et Henri III se trouva amené à instituer celui du Saint-Esprit en 1579. Les chevaliers de Saint-Michel se qualifiaient *chevaliers de l'ordre du roi*, et comme les chevaliers du Saint-Esprit devaient être préalablement de l'ordre de Saint-Michel, ils se donnaient le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

On trouve partout des détails sur ces ordres divers, mais on lira avec d'autant plus d'intérêt ce qu'en a écrit *Brantôme* à l'article THAVANNES que le malicieux conteur s'occupe, à cette occasion, de Montaigne, et qu'il parle assez irrévérencieusement de l'épée de notre écrivain.

(1) Gaston de Foix, marquis de Trans, celui chez lequel fut conclue la paix de 1580 (conférence de Fleix, dont nous avons parlé à la page 41).

Trois de ses fils, le comte de Gurson, le comte de Fleix et un chevalier de Malte, furent tués le 26 juillet 1580 au combat de Moncrabeau près Nérac. « Comme ils étaient tous proches parents du roi de Navarre, ils lui valent son parti quoiqu'ils fussent catholiques », dit de Thou.

Brantôme, dans l'article précité, parlant de la distinction accordée à Montaigne, nomme le marquis de Tran (*sic*, ce qui indique la prononciation), et il semble attribuer ce qu'il regarde comme une faveur mal placée à l'influence de ce seigneur, car il dit : « Nous avons vu des conseillers » sortir des cours de parlement, quitter la robe et le bonnet quarré, et se » mettre à traîner l'espée, et les charger aussi-tôt de ce collier, sans autre » forme d'avoir fait guerre; comme fit le sieur de Montaigne, duquel le » mestier estoit meilleur de continuer sa plume à écrire ses *Essays*, que de » la changer avec une espée qui ne lui seyoit si bien. Le marquis de Tran » impetra du roy aysément un ordre à un de ses voisins, pensés qu'en se » moquant, car il estoit un grand moqueur. »

Montaigne était très lié avec la famille de Foix, l'une des plus illustres de toute la Guyenne, comme dit de Thou. Il dédia plus tard le chapitre de l'*institution des enfants* à la brue de ce même marquis de Trans, Charlotte-Diane (fille de Frédéric, comte de Foix Candale, seigneur de Castillon et de Grely), qui épousa son cousin Louis de Foix, comte de Gurson, vicomte de Meilles, dont nous avons précédemment rappelé la mort.

Montaigne, dans ses *Essais*, dit à cette dame : « Je veux faire un présent

II.

La seconde lettre est du *vicomte de TURENNE*. C'est encore la préface de Prunis qui nous l'a fournie. Nous la copions textuellement :

« Monsieur, je vous dirai comme nous partons pour aller
» voir M. le Prince (1). Au retour le roi de Navarre se résout
» de voir le maréchal de Matignon; je vous prie y tenir la
» main, car on sait bien ici qu'à votre persuasion et selon que
» vous pousserez que cela se pourra faire pour le bien du ser-
» vice du roi, pour le bien du service, pour le roi, pour le re-
» pos du gouvernement et au contentement de tous les gens
» de bien. Nous avons vu l'autre maréchal (2); mais que je

» à ce petit homme qui vous menace de faire tantost une belle sortie de
» chez vous (elle étoit grosse); car ayant eu tant de part à la conduite
» de votre mariage, j'ai quelque droict et intérêt à la grandeur et pros-
» périté de tout ce qui en viendra. »

Le nom de Grely, qui étoit très ancien dans cette famille, nous rappelle que *Charles de Gamaches*, second mari d'*Eléonore de Montaigne*, épousa en secondes noces *Anne de Grely*, qui étoit de cette maison de Foix.

(1) M. le prince. — C'est probablement Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, cousin du roi de Navarre. De Thou, en effet (*de vita sua*), dit que ce prince faisait sa résidence à Saint-Jean-d'Angely, et l'on sait qu'il y mourut. C'est peut-être là que Henri de Navarre alloit le visiter. Nous voyons, en effet, dans l'itinéraire de ce dernier, qu'à partir du milieu de l'année 1586, jusqu'au mois d'octobre 1587, il stationne dans les environs de La Rochelle, et qu'il va fréquemment à Saint-Jean-d'Angely. Il retourna ensuite dans le midi, puisque le 20 de ce mois il gagnait une bataille à Contras. — Or, dans ce trajet, il lui étoit loisible de passer par Bordeaux, auquel cas il aurait vu Montaigne, comme le prévoyait Turenne, et il aurait pu s'aboucher avec Matignon, lieutenant du roi depuis 1581 et maire de Bordeaux depuis 1586. Nous avons vu précédemment que Henri III employait fréquemment l'entremise du maréchal pour communiquer avec le roi de Navarre. D'après ces suppositions la lettre serait antérieure à 1588.

(2) L'autre maréchal. — Nous pensons que cette désignation employée après avoir parlé de Matignon peut se rapporter à Anne de Joyeuse, qui, de même que ce dernier, tenait pour le roi; il avait obtenu un commandement dans le Gévaudan, et en 1587 il passa à l'armée de Guyenne; il commandait à la bataille de Contras, où il fut tué (20 octobre 1587).

Il avait épousé Marguerite (de Lorraine, sœur de la reine, et il étoit pa-

» vous voye, je vous en dirai des particularités. Je vous prie
 » de croire que j'affectionne infiniment votre amitié, aussi vous
 » pouvez vous servir de moi comme de votre humble et assuré
 » ami à vous obéir.

» TURENNE » (1).

rent du vicomte de Turenne, qui a signé la lettre dont nous nous occupons.

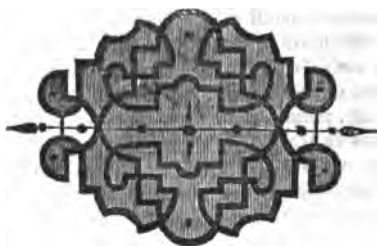
Par conséquent, dans cette seconde supposition, la lettre aurait été écrite dans le courant de l'année 1587, avant la bataille de Coutras.

(1) Le signataire de la lettre est Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne (en Limousin), né en 1555, mort en 1623; il devint duc de Bouillon et prince de Sédan par son mariage avec *Charlotte*, fille de *Charles Robert de la Marck*. Henri IV présida au traité qui fut conclu à cette occasion.

La nuit même de ses noces Turenne prit Stenay. D'un second mariage avec Elisabeth, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, il eut deux fils, dont le puîné fut le célèbre maréchal de Turenne.

Le vicomte de Turenne avait embrassé le calvinisme, et en 1576 il se déclara pour le roi de Navarre; il vécut long-temps à la cour de Marguerite de Valois, femme de Henri IV; elle en parle dans ses mémoires, et il passa pour avoir été un de ses amants. Ce fut lui qui après la bataille de Coutras fit inutilement le siège de Sarlat.

Postérieurement il devint maréchal de France et ambassadeur sous Henri IV et sous Louis XIII.



§ IV.

LIVRES ANNOTÉS.

RELEVÉ DES INSCRIPTIONS TRACÉES DANS LE CABINET D'ÉTUDE
DE MONTAIGNE.

Nous avons donné antérieurement la liste de quelques volumes imprimés portant la signature ou des annotations de Montaigne; nous inscrivons ici les indications du même genre que nous avons recueillies depuis 3 ans.

Nous rappellerons d'abord les 18 ouvrages que nous avons décrits :

1. J. Cæsaris Commentarii. — 2. Cento giuochi da Ringhieri. — 3. Florilegium epigrammatum. — 4. Th. Bezæ poematum. — 5. Il Catechismo di Ochino. — 6. Disc. contre la maison R^{le} de France. — 7. Commentaires de Vettori. — 8. Masverii practica forensis (1). — 9. Xenophontis opera. — 10. Flave Vegece (2). — 11. Hist. de Poloigne par Fvlstin (3).

(1) Nous complétons l'article de *Masverius*. Parisiis, apud Hieron. et Dionys. de Marnet, pet. in-8. 16 ff. non chiffrés, 508 pages et 6 feuillets chiffrés pour l'index.

Postérieurement ce volume a appartenu à Montesquieu.

(2) Nous possédons aujourd'hui ce magnifique exemplaire, et nous le devons à l'affectueuse et trop libérale reconnaissance de M. Jannet. Il est dans sa reliure primitive, en parchemin, très bien conservée.

(3) Ce volume a été vendu avec la bibliothèque d'Aimé Martin, en novembre 1847. Il a été payé, avec les frais, 211 fr. 55 c. M. Técheuer a dit dans le *Bulletin du bibliophile* que ce livre valait beaucoup plus, mais que les amateurs s'étaient discrètement effacés devant notre enchère!...

Nous ferons remarquer que sur 26 feuillets on trouve aux marges des chiffres arabes qui donnent la valeur des dates qui sont en regard en chiffres romains. Ces chiffres ressemblent parfaitement à ceux de Montaigne,

— 12. Homeri odyssea. — 13. Un exempl. des Essais. — 14. Munster (1). — 15. Gyraldi (2) de deïs gentium. — 16. +Ι-ΛΗΝΟΖ ΙΟΥΔΑΙΟΖ. — 17. ΑΠΟΔΙΝΑΡΙΟΥ ΜΕΤΑΦΡΑΣΙΣ ΤΟΥ ΨΑΛΤΗΡΟΖ (3). — 18. L'exemplaire des Essais annoté qui est à Bordeaux.

Nous avons eu le tort, en 1847, de ne pas compter le Guichardin, le Commynes et le Du Bellay que possédait Montaigne, puisqu'il dit aux *Essais* qu'il les avait annotés. Ces livres existent peut-être encore, et il faut fixer sur eux l'attention des curieux; nous les comprenons donc dans notre nomenclature sous les n° 19, 20, 21.

Nous allons indiquer maintenant nos nouvelles découvertes, en commençant par la bibliothèque de Bordeaux, où M. G. Brunet a bien voulu faire, sur plusieurs milliers de volumes, des recherches pénibles dont nos lecteurs lui tiendront compte.

22. — Julii Hygini Augusti liberti fabularum liber. quibus accesserunt. Etc. Basileæ; per J. Hervagium, 1549, in-folio. 4 ff. 260 pages. 12 ff. non chiffrés, demi-reliure moderne (n° du catalogue 315).

23. — Practica Joannis Arculani Veronensis particularium

et nous n'hésitons pas à les lui attribuer. Il les aura placés là pour n'être pas arrêté dans sa lecture par la nécessité de faire une addition de mémoire.

(1) Dans son voyage, Montaigne, à l'article Lindau, regrette de n'avoir pas son *Munster* dans ses coffres.

(2) Montaigne, au chap. 34 du livre 1^{er} des Essais, parle de *Gyraldus* et le qualifie de *très excellent personnage en savoir*.

(3) En 1847 nous primes l'indication de cet ouvrage sur un *extrait* du catalogue qui servait en quelque sorte de *prospectus* à la vente; nous avons pu depuis examiner ce volume, et nous complétons notre description ainsi qu'il suit. D'abord la date n'est pas 1522, c'est MDLII. Après le titre grec on lit : Apollinarij interpretatio psalmorum versibus heroicis, ex bibliotheca regia. Parisiis, ap. Adr. Turnebum. 8-498, et 6 pages. — Typis regiis.

Cet exemplaire, doré sur tranches, et dans une assez bonne condition de reliure, veau filets, est d'une conservation parfaite à l'intérieur, sauf aux 4 premiers feuillets, qui sont raccommodés. — La signature MONTAIGNE est parfaitement authentique. Ce volume a été acheté 69 fr. 30 cent. par le libraire Franck, qui, quelque temps après, l'a fait figurer dans un catalogue de sa librairie, où il était coté 100 fr. ...

morborem omnium. Venetiis, ex off. Valgrisiana MDLX, in-fol. 8 ff. et 376 pag. Reliure primitive en parchemin, bien conservée (n° 1035).

24. — Petri Justiniani patritii veneti Aloysii rerum venetarum ab urbe condita historia. Venetiis, MDLX, in-fol. 12 ff. 488 pag. et 1 flet. Reliure primitive en parchemin.

25. — Plotini divini illius e Plutonica familia philosophi de rebus philosophicis libri LIIII..... Marsilio Ficino e græca lingua in latinam versi. Basileæ, MDLIX, 14 ff. non chiffrés, 365 ff. et 24 ff. pour l'index, d. rel. moderne (n° 531).

La signature *Montaigne* est très lisible quoiqu'elle ait été biffée de plusieurs traits de plume, peut-être par le propriétaire, qui a inscrit sur le frontispice un nom ignoré aujourd'hui que nous n'arracherons pas à son obscurité.

26 et 27. — Angelli Politiani operum tomus primus, epistolarum libros XII complectens. Apud S. Gryphum, Lugduni, 1550, in-8. 648 pag. et 8 ff. de table.

Tomus secundus, continens ea quæ a greco in latinum convertit. 1545 (sic, quoique le 1^{er} vol. soit postérieur), même libraire, 351 pag.

Vieille reliure en veau. Chacun de ces volumes porte la signature de Montaigne.

Aucun de ces 6 volumes, non plus que les deux que nous avons décrits en 1847 comme appartenant également à la bibliothèque de Bordeaux, ne porte d'annotations de Montaigne.

28. — Nous devons encore à M. G. Brunet la connaissance d'un volume qui se trouve dans une bibliothèque particulière :

Un Ausonius d'Alde, portant au frontispice une fort belle signature de Montaigne.

M. Brunet nous a donné pour cet exemplaire la date de 1521; M. Renouard n'indique pas d'Ausone à cette date, mais bien à 1517.

29. — Dans la vente d'une bibliothèque attribuée à Pont-

laville (avril 1850), il a passé un volume portant la signature de Montaigne; elle est malheureusement *atteinte* dans la queue du G.

Carcer d'amor, tradotto dal magnifico messer Lelio de Manfredi de idioma spagnolo in lingua materna. Vinegia, MDXLVI. 48 feuillets non chiffrés, imprimés en italique.

Ce charmant volume, petit in-8., bien conservé, orné de 20 gravures sur bois, reliure janséniste en mar. r. de Capé, a atteint le prix considérable de 102 fr.

30. — Nous devons à la générosité d'un bibliophile éclairé, M. DE LA GARDE, de posséder l'ouvrage suivant :

La seconda parte delle lezioni di M. Benedetto Varchi. In Fiorenza, appresso I GIUNTI, MDLXI, in-8. 4 et 122 ff.

Montaigne, dans la relation de son voyage, dit, à l'occasion de son second passage à Florence (éd. in-4. pag. 289) et dans cette langue qu'il a essayé *di parlar un poco* :

« Venerdi (30 juin 1580) alla bottega di Giunti comprai un mazzo di comedie, undeci in numero, e *certi altri libretti*. »

Notre petit volume était un de ces *libretti*, et la sagacité de M. de La Garde l'a sauvé de la destruction dont le menaçaient les mains profanes dans lesquelles il était tombé; nous lui en gardons une double reconnaissance.

31. Nous avons acquis à la vente Bignon (1849) un magnifique exemplaire complet de Baif, 4 parties en 2 vol. in-8. grandes marges, reliure primitive et parfaitement conservée, en vélin. Paris, Lucas Brayer, 1572-3.

Une circonstance à peine croyable, c'est qu'une belle signature autographe MONTAIGNE qui existe sur le frontispice de l'un des volumes n'avait été aperçue ni par le possesseur, ni par le catalogographe, ni par les libraires, ni par les amateurs qui se pressaient à la vente. Ce fut un de ces derniers, M. Rochebilière, qui nous signala cette bonne fortune, et nous fûmes assez heureux pour sortir victorieux d'une lutte acharnée, dans laquelle l'ardeur de nos adversaires n'était soutenue que par la belle condition de l'exemplaire.

Le second volume est un peu moins irréprochable que le

premier ; il ne porte pas de signature , et il serait possible qu'il n'eût pas fait partie de la bibliothèque de Montaigne :

32. Nous devons à notre ami M. Francisque Michel d'avoir eu connaissance d'un livre excessivement rare , auquel M. J.-C. Brunet a consacré un long article (*Manuel*, 1842, t. I, p. 79), et dont un exemplaire, illustré d'une signature MONTAIGNE, se trouve dans une bibliothèque particulière.

DON SILUES DE LA SELUA (grande gravure en bois) comiença la dozena parte del inuencible cauallero Amadis de Gaula, que tracta de los grandes hechos en armas del efforçado cauallero d'n SILUES DE LA SELUA, etc. *Seuilla*, año del naci-miêto d' ñro Saluador. d'MD y XLIX. (1549), in-fol. gothique à 2 col.

Nos recherches jusqu'à ce jour nous ont donc démontré l'existence de 32 volumes signés ou annotés par Montaigne ; à ce nombre on peut ajouter la signature isolée coupée probablement au frontispice d'un livre in-folio ou in-8., et plutôt du premier format, d'après la dimension de la bande de papier, qu'a possédée long-temps G. de Pixérécourt, et qui est aujourd'hui dans notre collection.

Enfin nous rappellerons seulement pour mémoire que Baurein, qui a publié en 1785 les *Variétés bordelaises*, dit, au t. V, qu'il n'avait pu trouver qu'un seul volume provenant de la bibliothèque de Montaigne. Malheureusement, il n'en donne pas le titre. Cela prouve au moins que ces livres étaient déjà très rares à la fin du siècle dernier, puisque Baurein habitait la Guyenne et qu'il avait fouillé pour son ouvrage toutes les archives de la contrée.

Quant aux lettres de Montaigne, en y comprenant la Remontrance, elles se montent à 18, savoir : 9 données par Coste (nous ignorons ce qu'elles sont devenues), 4 appartenant à la ville de Bordeaux (y compris la Remontrance), 2 à la bibliothèque Nationale, 1 au British Museum, 1 appartenant à M. Feuillet, et 1 possédée autrefois par Madame de Castellano et qui nous appartient aujourd'hui.

Nous croyons ne pouvoir mieux clore ce paragraphe qu'en donnant un relevé, plus complet qu'aucun de ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, des sentences que Montaigne avait tracées ou fait tracer sur les chevrons supérieurs de la pièce qu'il appelait sa *librairie* (1).

Le docteur Bertrand de S.-G. (*Visite au château de Montaigne*) n'a donné qu'une partie de ces inscriptions, et l'altération qu'elles ont subie lui a fait commettre quelques inexactitudes.

Nous indiquerons les sources que nous avons pu découvrir, ce qui n'a encore été fait par personne, puisque la Revue de Westminster (1837), qui a rapporté quelques inscriptions, ne donne que trois indications et qu'elle se trompe sur deux.

1. QUID SUPERBIS, TERRA ET CINIS?

Cette pensée est tirée de l'Ecclésiastique, ch. x, v. 9. Montaigne l'a traduite aux *Essais*, livr. II, ch. 12 : Bourbe et cendre qu'as-tu à te glorifier (2)?

2. VÆ QUI SAPIENTES ESTIS IN OCULIS VESTRIS!

(Le texte ajoute : *Et coram vobismetipsis sapientes*. ISAÏAS, cap. V, v. 21 [3].)

3. FECIT DEUS HOMINEM SIMILEM UMBRÆ POST SOLIS OCCASUM.

La revue précitée attribue cette sentence à l'Ecclésiastique, ch. VII; nous l'avons vainement cherchée, et en parcourant cette partie des livres saints nous ne l'avons pas rencontrée.

4. OMNIA VANITAS.

(*Vanitas vanitatum, et omnia vanitas*. ECCLESIASTES, cap. I, v. 2, et cap. XII, v. 8 [4].)

(1) C'est à la suite de cette pièce que se trouve le *cabinet assez poly* où Montaigne se tenait l'hiver et où se lit l'inscription votive que nous avons donnée page 34.

(2) Au chap. 17 du même livre on trouve encore : *Omnes homines terra et cinis*.

(3) On retrouve une pensée semblable aux Proverbes (3, 7) : *Ne sis sapiens apud te metipsum*; et dans l'épître XII aux Romains (16) : *Nolite esse prudentes apud vosmetipsos*.

(4) Nous indiquons ces deux sources en toutes lettres pour qu'on ne les confonde pas. Nos lecteurs, en effet, savent qu'un des livres sapientiaux de

5. NE PLUS SAPITE QUAM OPORTET, SED SAPITE AD SOBRIETATEM.

Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 29, ne cite pas le texte latin, et il ne nomme pas l'auteur, mais il traduit la pensée : « Ne soyez pas plus sage qu'il ne faut, mais soyez sobrement sage. » C'est une modification du texte de S. Paul (*Epist. ad Rom.*, cap. XII, v. 3) : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* (1).

6. NE PLUS SAPIAS QUAM NECESSE EST, NE OBSTUPESCAS (2).

(ECCLESIASTES, 7, 17.)

7. QUANTUM EST IN REBUS INANE !

(O curas hominum ! O quantum in rebus inane !

(PERSIUS, *Sat.* I, v. 1.)

8. OMNIA CUM COELO TERRAQUE MARIQUE
SUNT NIHIL AD SUMMAM SUMMAI TOTIUS (3).

(Cum tamen omnia cum cœlo, terraque, marique,
Nil sint ad summam summaï totius omnem.

(LUCRETII, lib. VI, v. 678-679.)

9. NOSTRA VAGATUR
IN TENEBRIS NEQ. CÆCA POTEST MENS CERNERE VERUM,

10. FAVERE JUCUNDE PRÆSENTIBUS. CÆTERA EXTRA TE.
~~FAVERE PRÆSENTIBUS~~ (4).

l'Ancien Testament, qu'on attribue à Salomon, et qui contient 12 chapitres, est intitulé *Ecclesiastes* (Prédicateur) ; et qu'un autre, qui renferme 51 chapitres, porte le titre d'*Ecclesiasticus*. Montaigne, dans ses écrits, a souvent puisé dans ces deux traités.

(1) Montaigne, qui a cité Euripide, comme nous le verrons plus loin, aurait pu le citer ici encore, car saint Paul n'a fait que répéter ce qu'avait dit 500 ans auparavant celui qu'Aristote appelait le plus tragique des poètes :

Εὐδαίμονες οὖν ἔχον ὅσον σε δεῖ.

(*Beatus sis, si sapias quantum te oportet sapere.*)

(2) Montaigne a souvent remanié cette pensée ; ainsi au chapitre 5 du livre III : « La sagesse a ses excès et n'a pas moins besoin de modération que la folie. »

(3) M. Bertrand, qui donne cette sentence, dit qu'elle était écrite sur une solive qui a été remplacée pour cause de vétusté.

(4) Il manque évidemment quelque chose au commencement de cette

11. HOMO SUM; HUMANI A ME NIHIL ALIENUM PUTO.

(Le texte dit *humani nihil a me*. P. TERENTIUS *Heautont.*, a. I, sc. I, v. 25.)

Aux *Essais* Montaigne emploie une partie de cette citation, mais il la modifie pour l'accommoder à sa phrase : *Humani a se nihil alienum putet*, dit-il en parlant de l'homme (liv. II, ch. 2).

12. SOLUM CERTUM NIHIL ESSE CERTI, ET HOMINE NIHIL MISERIUS AUT SUPERBIUS.

C'est ainsi que nous trouvons cette pensée écrite dans nos notes et que Montaigne l'a insérée dans les *Essais*, à la fin du chap. 14 du liv. 2; le docteur Bertrand remplace le mot *aut* par *an*. Pline, à qui ce passage est emprunté, a dit : *Solum ut inter ista certum sit nihil esse certi, nec miseriùs quicquam homine aut superbiùs*. (C. PLINII *Natur. hist.*, lib. II, cap. 7.)

13. ΠΑΝΤΙ ΛΟΓΩ ΛΟΓΟΣ ΙΣΟΣ ΑΝΤΙΚΕΙΤΑΙ.

Dans les *Essais* Montaigne ne cite pas le texte grec de cette pensée, mais il la traduit en commençant le ch. xv du liv. II : « Il n'y a raison qui n'en aye une contraire, dit le plus sage » party des philosophes. »

(SEXTUS EMPIRICUS, I, § 204; — DIOG. LAERTIUS, IX, 74.)

14. ΟΥ ΚΑΤΑΛΑΜΒΑΝΩ — ΕΠΕΧΩ — ΟΥΔΕΝ ΟΡΙΖΩ.

(Je ne comprends pas — Je m'abstiens — Je ne décide rien.)

Les trois termes de cette inscription, qui est tracée en plus gros caractères sur la poutre du milieu, sont extraits du chapitre I^{er} de SEXTUS EMPIRICUS, où ils forment le thème des paragraphes 201, 196, 197.

15. ΑΛΛΟΙΣΙΝ ΑΛΛΟΣ ΘΕΩΝ ΤΕ Κ'ΑΝΘΡΩΠΩΝ ΜΕΛΕΙ.

phrase, à moins qu'on n'ait mal lu et qu'on n'ait copié *favers* au lieu de *fruers*. Ce dernier mot était peut-être figuré ainsi : *FRVERE*, et l'ν aura été pris pour un ν.

C'est ainsi que nous avons relevé cette inscription et que nous l'avons vue copiée par d'autres encore. Cette version doit donc être la bonne, d'autant plus que, ce qui n'a point été remarqué jusqu'ici, cette citation est un vers d'EURIPIDE, et qu'il est écrit ainsi dans la tragédie d'Hippolyte (v. 104). Cependant M. B. de S.-G. commence ainsi la copie qu'il donne : ΑΛΛΟΙΣ ΕΝ ΑΛΛΟΙΣ. Nous croyons que cette leçon est erronée. Théob. Fix, dans l'édition de Didot, Paris, 1843, traduit ainsi : *Aliis alius Deorum hominumque curæ est*. Relativement à ce que cette pensée peut présenter de vague, M. Hase nous disait qu'elle correspond à peu près à cet axiome du droit romain : *Duo cum fecerunt idem, non est idem*.

16. ΑΓΑΘΟΝ ΑΓΑΣΤΟΝ (*Bonum honorandum*).

17. ΤΑΡΑΣΣΕΙ ΤΟΥΣ ΑΝΘΡΩΠΟΥΣ ΟΥ ΤΑ ΠΡΑΓΜΑΤΑ. ΑΛΛΑ ΤΑ ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΠΡΑΓΜΑΤΩΝ ΔΟΓΜΑΤΑ.

(*Homines perturbantur, non rebus, sed iis quas de rebus habent opinionibus*. ΕΠΙΚΤΗΤΟΥ ΕΓΧΕΙΡΙΔΙΟΝ i (x), reproduit dans ΙΩΑΝΝΟΥ ΣΤΟΒΑΙΟΥ ΑΝΤΟΛΟΓΙΟΝ (περί θανάτου), éd. Th. Gaisford, *Oxonii*, 1822, sermo CXXV, vol. III, p. 452 [1].)

Nous maintenons cette leçon, quoique la *Westminster Review*, qui seule jusqu'à ce jour a donné cette inscription en grec, écrive *γραμματα* et *γραμματων*; d'abord parce qu'elle est conforme au texte original, et puis parce que les écrivains qui ont rapporté la traduction française de cette pensée ont tous employé le mot *choses*, qui donne exactement le sens de *πραγματα*, et non pas le mot *écrits*, qui aurait donné la valeur de *γραμματα*.

(1) Au sujet de ces inscriptions grecques, c'est pour nous un devoir doux à remplir que de reconnaître que M. Hase, dont l'obligeance égale le vaste savoir, a bien voulu suppléer à notre insuffisance en nous aidant de ses lumières et nous dirigeant dans nos recherches : *Qui sequitur eum non ambulat in tenebris*. (ΙΜΙΤΑΤ.)

Nous devons à l'érudition d'un conservateur non moins obligeant des imprimés de la bibliothèque, M. Pillon, de connaître la source de cette dernière inscription.

Du reste, c'est ainsi qu'était inscrite cette sentence lorsqu'il y a près de 20 ans nous visitâmes le château de Montaigne. M. Bertrand ne la donne pas : il paraît qu'elle est effacée.

Nous avons dit que quelques descriptions du château de Montaigne s'étaient bornées à reproduire un petit nombre de ces inscriptions grecques, mais seulement traduites en français. M. J. V. Leclerc, dans ses éditions des *Essais*, a suivi cet exemple. Parmi ces pensées, il en est une dont on dit que le texte était en grec, et dont nous n'avons trouvé nulle trace. Nous la donnons cependant, pour être fidèle, et sous toutes réserves.

18. LE SOUFFLE ENFLE LES OUTRES, L'OPINION ENFLE LES HOMMES.

Un helléniste célèbre a bien voulu nous donner de cette pensée une traduction que nous reproduisons parce qu'il est à peu près certain qu'elle renferme quelques uns des mots du texte original, et que cela pourra aider à remonter à la source, ne fût-ce que pour recourir aux index :

ΤΟ ΠΝΕΥΜΑ ΟΙΔΑΙΝΕΙ ΤΟΥΣ ΑΣΚΟΥΣ, Η ΔΕ ΔΩΚΗΣΙΣ ΟΙΔΑΙΝΕΙ ΤΟΥΣ ΑΝΘΡΩΠΟΥΣ.

Nous terminerons en mentionnant une inscription dont nous n'avons vu aucun vestige, et que M. Jouannet, dans un article sur le château de Montaigne, a fait connaître en ces termes :

« Sur la frise, au dessus du dernier rayon, on lisait autrefois une inscription touchante en l'honneur de La Boétie. »



§ 5.

UN MOT SUR LES FAC-SIMILE

JOINTS A CETTE PUBLICATION.

Le premier de nos fac-simile est celui de la lettre du British Museum. Nous n'avons pas manqué d'y reproduire la ligne au crayon, que M. Lepelle a omise, et qu'il attribue à un ancien conservateur de la bibliothèque alors Royale, d'où il conclut que la pièce a été dérobée à cet établissement.

Pour agir ainsi, nous avons une autre raison que l'exactitude calligraphique, et nous la dirons volontiers à l'oreille du lecteur, dussions-nous être entendu de M. Jubinal.

Esclave de la vérité, et n'ayant en quoi que ce soit rien à taire ou à cacher, nous n'avons nul motif pour ne pas publier un fait qui nous a paru fort intéressant pour deux autographes de Montaigne.

Quelle que soit la main qui a tracé la *ligne au crayon* sur la lettre du British Muséum, quelles que soient les conséquences qu'on puisse tirer de la présence de cette écriture, nous dirons que la lettre que nous possédons, cette lettre de l'authenticité de laquelle nos amis ne nous permettent plus de douter, porte en tête deux lignes écrites aussi au crayon, et qui sont manifestement tracées par la main qui a annoté la lettre de Londres. L'inscription est la même, si ce n'est qu'elle est plus courte, *parce que l'espace était moins grand*. La lettre du Musée Britannique porte : *Le célèbre Montaigne, auteur des Essais* ; la nôtre seulement : *Montaigne, auteur des Essais*.

Cette circonstance a son importance ; elle témoigne peut-être plus en faveur de l'authenticité de notre pièce que les assertions de M. Jubinal ne prouvent contre elle, et il serait possi-

ble que les deux lettres eussent tout simplement appartenu à un même collecteur.

Quant à l'opinion de M. Lepelle, si elle était fondée, elle donnerait, comme on le voit, un grand poids à notre *révélation*. Cependant nous aimons à croire qu'alors même on ne chercherait pas à troubler la joie que nous avons éprouvée quand nous reconnûmes sur le fac-simile que nous avons fait faire à Londres l'identité des deux écritures, et qu'on ne nous inquiéterait pas dans notre légitime possession.

Cette lettre, en effet, ne nous appartient pas seulement parce que nous l'avons acquise de nos deniers dans une vente publique; elle est nôtre surtout parce que nous avons défendu sa véracité quand on la regardait comme la création d'un faussaire, parce que c'est nous qui avons conservé à Montaigne une page qu'on voulait lui retrancher; nous qui avons vengé cette lettre de l'hésitation des amateurs, qui n'osaient pas hasarder dix écus sur sa réputation équivoque, et qui lui avons épargné la honte d'une *adjudication au rabais*.

Nous continuons la description de nos fac-simile.

Page 1, in-8. On voit huit signatures fort importantes qui nous fourniront l'occasion de donner des détails tout à fait nouveaux sur les personnes qu'elles concernent.

Les n^{os} 1, 2, 3, 5, 6 et 7, nous sont fournis par la minute même du contrat de mariage de Michel Montaigne, reçu, le 22 septembre 1565, par M^e Destivals, notaire à Bordeaux de 1544 à 1579 (ses papiers se trouvent aux archives du département de la Gironde).

Le n^o 4 provient du contrat de mariage, en date du 30 avril 1567, de *Jeanne de Montaigne* Bussagnet, cousine de Michel Montaigne. (Cet acte se trouve dans les mêmes archives que le précédent.)

Nous avons depuis long-temps reçu de M. Brunet la copie de ces pièces, mais nous n'avions pas vu les minutes, qu'à force de soins et de persévérance notre ami vient tout récemment de découvrir.

Le n^o 8 se trouve sur un acte du 4 décembre 1567 relatif

au versement d'une somme levée sur les habitants de la Guyenne pour le paiement des troupes destinées à la défense de la ville de Bordeaux. L'original est à la mairie de cette ville.

Nous allons maintenant décrire chacune de ces signatures:

La signature 1 est celle du père de Michel Montaigne, P. (Pierre) EYQUEM DE MOTAIGNE, l'aîné des quatre fils de Grimon, né en 1495, mort en 1569. Il fut conseiller à la Cour des aides à Périgueux ; il a été successivement premier jurat et prévôt de Bordeaux en 1530, sous-maire en 1536, premier jurat en 1540, maire en 1554-5-6-7 (1).

La deuxième signature est d'A. (Antoinette) DE LOUPPES, née vers 1510, mariée au précédent en 1528, mère de *Michel* ; elle vivait encore en 1593.

La troisième signature est celle de P. (Pierre) EYQUEM, *seigneur de Gaujac*, chanoine de l'église de Saint-André de Bordeaux, procureur de la ville en 1546, démissionnaire en 1547, frère du *seigneur de Montaigne* (signature n° 1), avec lequel Bouhier l'a confondu, et oncle de *Michel (Essais)*.

La quatrième signature est celle d'un autre oncle de *Michel Montaigne*, frère du précédent, le s^r DE ST.-MICHEL.

La cinquième signature est celle de notre philosophe. Son père vivait, et il était cadet, car nous verrons plus loin qu'au moins un de ses frères aînés existait encore : il signait donc de son prénom.

La sixième signature est DE LA CHASSAIGNE (Joseph), père de la *future*, veuf alors, né vers 1514 ; il a été président au parlement. Sa sœur Adrienne avait épousé Rémond Eyquem de Montaigne, seigneur de Bussagnet (oncle de Michel), dont il est parlé précédemment à propos de sa fille Jeanne.

La septième signature est F. (Françoise) DE LA CHASSAIGNE, fille du précédent, qui épousa à 21 ans *Michel Montaigne* ; née en 1544, morte le 7 mars 1627.

(1) On remarquera qu'il signe aussi Motaigne.

La septième signature nous a d'abord quelque peu intrigué, et nous ne voyions pas trop quel pouvait être en 1567 cet A. MONTAIGNE, puisque nous connaissions la signature de Michel de Montaigne père, de deux de ses frères, et que le troisième (Bussagnet) était mort à cette époque. La lecture de l'acte nous a mis sur la voie de ce qui nous paraît être la vérité. Le *Montaigne* en question est qualifié *escuyer* ; or c'est la qualité que nous avons vue attachée au nom d'un des deux frères aînés de Michel, dont le prénom est précisément *Arnaud* sieur de Saint-Martin, mort postérieurement à 1567, mais avant 1569.

La page 2, in-4. oblong, donne le commencement et la fin d'une lettre de Marie de Gournay.

Cette lettre est jusqu'à ce jour la seule autographe que nous connaissions de cette savante fille.

Nous avons dit dans nos *Documents* que son écriture n'était pas très rare et qu'on en trouvait dans un grand nombre d'exemplaires de ses œuvres ; les *spécimens* que nous en avons donnés sont authentiques, sauf la signature, au sujet de laquelle nous nous étions trompé, comme on le verra par notre fac-simile nouveau.

Cette lettre se trouve dans une collection de missives écrites ou reçues par Erycius Puteanus et acquise à la vente Lammens (1840) par la bibliothèque royale de Bruxelles ; elle nous a été communiquée par le plus aimable et l'un des plus instruits des bibliophiles, le regrettable baron de Reiffenberg, qui a bien voulu nous en faire faire sous ses yeux un fac-simile qu'il regardait comme un chef-d'œuvre d'exactitude.

M. de Reiffenberg a *mentionné* cette lettre dans le dépouillement de la correspondance d'Erycius Puteanus qu'il a inséré dans l'annuaire de la bibliothèque royale de Belgique pour 1842, pag. 113, et dans le bulletin de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, t. VIII, n° 1, pag. 25. Plus tard, sur nos observations, il a inséré intégralement cette missive dans l'annuaire de 1848. Nous donnons ici le texte de la lettre dont notre fac-simile ne donne qu'un extrait :

A Erycius Puteanus, professeur à Louvain (1).

« Monsieur,

» Ayant puis naguères faict imprimer un liure (2), l'vne
» des premieres pensees qui m'est tombee en l'esprit, c'est que
» ie vous en debuois faire vn presant, tant pour le respect de
» v're propre merite, que de celui de feu monsieur Lipsius de
» qui vous tenez la place, personnage auquel, outre la reue-
» rence dette à sa vertu, i'auois de l'obligāon, temoignee par
» trois de ses epistres qui me sont adressees. Que si mon res-
» sentiment de cette obligāon et de l'estime que ie faisois d'un
» tel homme, ne sont temoignees par ce liure, elles le sont par
» vne preface que i'ay mise en teste de cet excellent ouvrage des
» Essais, dont ie vous enuoye l'extraict de la dernière impres-
» sion, sachant que vous vous intéressez en tout ce qui le tou-
» choit. Je vous presante donc ce liure, monsieur, sur lequel ie
» tiendray a beaucoup d'honneur que vous me daigniez donner
» des aduis et des corrections. Et parce que les epistres dudict

(1) HENRI DUPUY, en flamand VAN PUT, plus connu sous le nom d'ERYCIUS PUTEANUS, né en 1574, mort en 1646. Nicéron a donné la liste de ses ouvrages, au nombre de 98. C'est lui qui est auteur de ce livre singulier intitulé : *Pietatis thaumata*, etc., qui roule entièrement sur un vers retourné en mille vingt deux façons. Encore s'est-il borné à ce nombre parce que c'était celui des étoiles connues des anciens : car Bernouilli a prouvé que le vers en question,

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera cælo,

imaginé par le P. Bauhuys, peut réellement se retourner de 3312 manières.

Le savant M. Weiss dit à cette occasion que les amateurs de ces bagatelles citent le vers suivant de Th. Lansius :

Cruz, fax, frau, lis, Mars, mors, nox, pus, sors mala, Stiz, vis,

comme pouvant former 39,916,800 combinaisons différentes.

(2) Ce livre était : *L'ombre de la Damoiselle de Gournay*. Paris, 1626, in-8. Quant à la préface dont mademoiselle de Gournay parle quelques lignes plus bas, c'est celle mise en tête de l'édition in-4. des *Essais* qu'elle avait publiée à Paris en 1625, et elle avait séparé cette pièce d'un exemplaire pour l'envoyer à *Puteanus*.

» sieur Lipsius et autres ouvrages soit des françois ou des estrangers m'ont faict cognoistre en Flandres, ie desirerois, si vous le jugiez a propos qu'il vous pleust disposer les libraires d'Anuers ou autre bonne ville a faire passer vers eux quelque quantité de mes exemplaires, auxquels je croy qu'ils ne perdroient rien, sinon par le merite du liure, au moins par la cognoissance qui leur a este donnee de moy de si bonne part. J'en attendray, s'il vous plaist, de vos nouvelles. Que si vos libraires veulent de mes liures susdicts, faictes s'il vous plaist aussy qu'ils s'adressent a moy qui leur en feray faire meilleur marché par mon imprimeur, c'est a dire de vingt huict sous en blanc. Je suis

v^{re} seruante bien humble,

» GOURNAY.

» A Paris, le 16^{me} iour de feurier (1).

» Monsieur,

» Faictes moy ainsy, ie vous suplye, l'adresse de vos l^{tres}

» Mademoiselle de Gournay, rue de l'arbre sec devant Saint Germain (2) a Paris. Port cinq sous. »

La page 3, in-8., donne cette signature, *Michel de Montaigne*, dont nous avons parlé à la page 39 et dont M. Jubinal a donné le premier fac-simile.

Enfin, la moitié inférieure de la page représente les G tels qu'ils sont figurés dans la lettre nouvelle de la collection Dupuy, et on peut voir combien ils diffèrent de la même lettre telle qu'elle se présente dans l'écriture ordinaire de Montaigne.

(1) La lettre de Gournay ne porte pas d'année; M. de Meissenberg a ajouté 1627, probablement parce que cette date se trouve inscrite sur le dos de la lettre. Cette année, du reste, se lie très bien avec la teneur de cette missive.

(2) Marie de Gournay, en quittant ce domicile, s'en est peu éloignée : car nous voyons dans les mémoires de l'abbé de Marolles qu'en 1636 elle demeurait rue Saint-Honoré, *vis-à-vis l'église des Pères de l'Oratoire*. Peut-être est-ce en ce lieu qu'elle est morte, puisqu'elle a été inhumée à Saint-Eustache.

Cette lettre n'a point été, que nous sachions, publiée ailleurs que dans l'annuaire de Bruxelles; donc, si elle n'est pas inédite, elle est du moins peu connue.



**Liste de quelques ouvrages que le D^r PAYEN désirerait
acquérir pour sa collection sur MONTAIGNE.**

- 1° Un exemplaire d'une ou de plusieurs éditions des *Essais* antérieures à 1588, et autres que celles de 1580, 1582, 1587.
- 2° Un exemplaire d'une édition des *Essais*, Rouen, 1619, avec le nom de *Nic. Angot*. (Il en a passé dernièrement un à la vente Saint-Albin.)
- 3° Une mazarinade en prose intitulée : *Ovide partant à Trieste* (sic). Paris, M. DC. LII., in-4. 44 pages.
- 4° *Jonathan de Saint-Sernin. Essais et observations sur les essais du seigneur de Montaigne*. Londres, Edward Allde, 1636, in-12. ?
- 5° Le tome 8 des *Diversitez de Camus*, évêque de Belley.
- 6° Un abrégé de la théologie naturelle de Raymond Sebon, composé par J. Amos Comenius, et intitulé : *Oculus* (ou *Ocellus*) *fidei*. Il y a une édition d'Amsterdam, 1661, in-8.
- 7° Un autre abrégé du même ouvrage, intitulé *Viola animæ*. Il y a une édition petit in-8. *Mediolani* datée à la fin 1517. (On n'entend pas parler des éditions intitulées *De natura hominis*.)
- 8° *Historique description du solitaire et sauvage pays du Médoc, par feu M. De la Boëtie*. Bordeaux, Millanges, 1593, in-12. Ouvrage indiqué dans la 2^e édition du P. Lelong.
- 9° *Eschantillons de Virgile*. Av Roy. A Paris, MDCXX. Petit in-8. de 32 pages. Dédicace signée Gournay.
- 10° *Le Sensé raisonnant sur les passages de l'Ecriture saints contre les prétendus réformez*, etc., fait par hault et puissant seigneur messire Charles de Gamaches, vicomte de Resmond, etc. In-8. de 263 et 2 pages, sans aucune indication de ville, d'imprimeur et d'année (1622 ?)
- 11° *Diverses vies de la vénérable mère JEANNE DE LESTONNAC*, fondatrice de l'ordre des religieuses de Notre-Dame, par différents auteurs.
- 12° *Essays of Michael, seigr de Montaigne, in three books*. London, Bas-set, etc., 1693, 3 vol. in-8. (Pas une autre date.)
- 13° *Discorsi morali, politici e militari, del molto illustre sig. Mich. di Montagna...* tradotti dal sig. Girolamo Nasselli. Ferrare, Mamarello, 1590, in-8.
- 14° *Alle de Werken van de Heer Michel de Montaigne Door Glazemaker*. t'Amsterdam, 1674, in-4. (Pas un exemplaire avec frontispies de 1692.)
15. *Elements of nature, or free opinions sported in the interior cabinet of Venus*, by Montaigne, published from the last venitian edition, including the beauties of his immortal Essays. London, Peacock, 1793, in-12.
16. *Essays, selected from Montaigne, with a sketch of the life of the author*. London, Cadell, 1800, in-12.
17. *Di Montaigne Michele apologia di Raimondo di Sebonda Saggio in cui se tratta della debolezza e incertitudine del discorso umano*, trad. dal francis. Venet., 1634, in-4.

CONFÉRENCE DE FLEIX, pages 41, 48.

DESIDERATA, 67.

FAC-SIMILE, 39, 61 à 66.

INSCRIPTIONS : du cabinet de travail, 32, 33; de la librairie, 56 à 60.

LETTRÉS DE MONTAIGNE : Castellane, 20, 37, 42, 43, 61; Detcheverry, 21; Feuillet, 41; Jubinal, 30, 33, 38; Macé, 9, 10, 35, 38; Viel-Castel, 10, 23, 26, 39, 61.

LETTRÉS ADRESSÉS A MONTAIGNE : par Charles IX, 47; par Turenne, 49.

LETTRÉS ADRESSÉS A MATIGNON : par Henri III, 13, 14, 15; par Henri de Navarre, 13, 31.

LETTRE DE MARIE DE GOURNAY à Puteanus, 63.

MONTAIGNE : son nom, 40; sa famille, 19, 39, 46, 47; sa mairie, 15; ses livres, 31 à 53; ses lettres, voyez ci-dessus; son cachet, 35; ses fac-simile, 39, 61 à 66.

NOMS PROPRES : Bertrand de Saint-Germain, 9, 56; Biron, 18; M. de Bourdeaux, 16; Bourg, 19; Brantôme, 48; Charles IX, 47; Brissac, 6; Brouage, 14; Condé, 14, 19; Dupuy, 41; d'Elbeuf, 17; Gasmaches, 19, 49; Gouget, 41; Gourgues, 16; Gournay, 64; Grely, 49; Henri de Navarre, 13, 30, il est excommunié, 13, il couche à Montaigne, 15; Henri III, 15; Joyeuse, 49; Lansac, 18; Londel, 29; du Maine, 17; Marguerite de France, 16; Masparault, 28; Matignon, 13, 15, 16, 31, 49; Mauvesin, 19; Mercœur, 14, 19; Nesmond, 17; Prunis, 47; Puteanus, 63; Rous, 19; Trans (G. de Foix, marquis de), 19; d'Uza, 18; Vaillac, 14, 29.

ORDRES DE CHEVALERIE, 47.

PASTICHE DE MONTAIGNE, 57.

PUBLICATIONS DIVERSES :

Lettre du British Museum : Journal de l'Amateur de livres, 21; M. Lepelle, 25; le Voleur, 26, 27, 28; l'Union, 29.

Lettre de M. Jubinal : 1^{re} et 2^e édition, 37; Voleur, 8; Journaux politiques, 38; Musée des familles, 38.

REMONTRANCE, 45.

Addendum à l'inscription n° 16.

Montaigne a probablement puisé l'idée de l'inscription *αγαθον αγαστον* dans PLATON, qui, dans *Cratylus* (p. 412 c), présente le mot *αγαθον* comme une prononciation différente de *αγαστον*. — Nous avons trouvé dans Théocrite (1^{re} idylle, vers 126) le premier de ces mots employé pour le second.

JEAN DE MONTAIGNE

2.

ALONDD'S

3

ALONDD'S

4.

EGYPTIAN MONUMENT

5.

michel de montaigne

6.

de la chassaigne

7

de la chassaigne

8.

A MONTAIGNE

Monsieur,
imprimer un Livre, & l'un^{ay}
m'est tombé en l'esprit, &
devoir faire un present, &
un propre mérite, que de se
Liesse de qui vous tenez le

Le Su

Monsieur
faitez moy ainsi le vous salue
l'adresse de vos lres
Mademoiselle de Courmay rue
de l'arbre sic devant Saint Germain
a Paris. port cinq sols

ayant pour naguer fait
des premiers penses qui
c'est que ie vous en
fais pour le respect de
celuy de feu Monsieur
la Place,

mes

Vr. servante
Ben humble
Dourmay

A Paris le 16^{me}
jour de Fevrier

www.libtool.org

*Fac simile d'une signature**Michel de Montaigne**Apposée au bas d'une quittance datée du**14^e d'Octobre M.DLXVII.**Michel de Montaigne**Specimen des G tels**qu'ils sont figurés dans la lettre de M^r Trubinal.**grans vigur change
grandes aduantage legitime
agitations benignité**les G de l'écriture ordinaire de Montaigne.**voiage iuge obligato**legitime guerriere*

ayant pour nagueres fait
des premiers penses qui
c'est que ie vous en
tante pour le respect de
celuy de feu Monsieur
la Place,

mes

Vr. servante
Son humble
Tournay

A Paris le 16^{me}
Jour de Fevrier

prend que messieurs
en et a loge chez
www.libtool.com.cn
sa maison avec
4 quatre ou cinq
cent mille forces de
bras et que messieurs
dire a lui Le Comte
du meisme ment
semble on amener que
rest il se vander
c'est a dire vers G
le quel tout cela ment
Bourg & a deux
suisnent sa charge
Le vous dis ce qu'
nouvelles des bruits
ne qu'aurait semblables
legitime guerrière

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn